



Banque Mondiale

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

INSTITUT NATIONAL DE PEDOLOGIE (INP)

PROJET DE GESTION DURABLE DES
TERRES/GDT

CADRE NATIONAL D'INVESTISSEMENT
STRATEGIQUE POUR LA GESTION
DURABLE DES TERRES (CNIS/GDT)

RAPPORT FINAL

Consultant:

Le Cabinet Sen Ingénierie Consult

Téléphone: (221) 33 832.61.12

Boîte Postale : 8027 PCH8 Dakar Grand Yoff

E-mail : seninge@orange.sn

Dakar Mars 2012

ACRONYMES

AEP	Analyse Environnement Pays
ANCAR	Agence nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence nationale des Statistiques et de la Démographie
ARD	Agence régionale de Développement
ASPRODEB	Association sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base
BM	Banque mondiale
CADL	Centre d'Appui au Développement Local
CDSMT	Cadre de Dépenses sectorielles à Moyen Terme
CEPS	Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi
CL	Collectivités locales
CLGDT	Comité local de Gestion Durable des Terres
CNGDT	Conseil national de la Gestion durable des Terres
CNIS/GDT	Cadre national d'Investissement Stratégique pour la Gestion durable des Terres
CNULD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CNRF/ISRA	Centre national de Recherche Forestières de l'ISRA
CODEVAL	Projet de renforcement des capacités pour le Contrôle de la Dégradation des terres et de la promotion de leur Valorisation dans les zones de sols dégradés
CONGAD	Conseil des ONG d'Appui au Développement
CR	Conseil rural
CRGDT	Comité régional de Gestion durable des Terres
CSD	Cadre stratégique Décennal
CSE	Centre de Suivi écologique
CTS	Comité technique de Suivi
DAPS	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques
DCCA	Direction de la Cartographie et du Cadastre Agricole
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
DRS/CS	Défense et Restauration des Sols/Conservation des Sols
DSRP	Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	Politique Agricole pour l'Afrique de l'Ouest
FAFS	Fédération des Associations de Femmes Sénégalaises
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds mondial pour l'Environnement
FNDASP	Fonds national de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FONGS	Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal
GDT	Gestion durable des Terres
GDS	Gestion durable des Sols
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eaux
GRN	Gestion des Ressources naturelles
IDA	Association Internationale de Développement
INP	Institut national de Pédologie
ISRA	Institut sénégalais de Recherches Agricoles
LADA	Land Dégradation Assessment
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LPSEMN	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources naturelles
MA	Ministère de l'Agriculture
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OCB	Organisation communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation des Producteurs
PAN/LCD	Programme d'Action national de Lutte Contre la Désertification
PANA/CNUCC	Plan d'Action national pour l'Adaptation aux changements climatiques /Convention des Nations Unies pour les Changements Climatiques
PAOS	Plan d'Aménagement et d'Occupation des Sols
PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PDDAA	Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PI	Plan d'Investissement
PIB	Produit intérieur Brut
PIC	Plan d'Investissement Communal
PLD	Plans locaux de Développement
PNAE	Plan national d'Action pour l'Environnement
PNIA	Programme national d'Investissements Agricoles
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRDI	Plan régionale de Développement Intégré
PROGEDE	Projet de Gestion Durable et participative des Energies
PRONARES	Programme national de Régénération des Sols
PSAOP	Programme des Services Agricoles et Organisation des Producteurs
PTBA	Plans de Travail et Budgets annuels
PTF	Partenaires techniques et Financiers
RNA	Régénération naturelle Assistée
SIG	Système d'Information Géographique
UCTF	Unité de Coordination Technique et Fiduciaire
UP	Unité pastorale
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMO	Unité de Mise en Œuvre
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VAE	Végétaux aquatiques Envahissants
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WWF	World Wide Fund

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableaux

Tableau n° 1: Approche méthodologique

Tableau n°2 : Caractérisation socio-économique du Sénégal

Tableau n°3 : Synthèse du diagnostic éco-systémique par zone agro-écologique

Tableau n°4 : Atouts/contraintes et pistes de solutions techniques

Tableau n°5 : Atouts/contraintes et pistes de solutions économiques-financiers

Tableau n°6 : Atouts/contraintes et pistes de solutions politico-juridiques

Tableau n°7 : Atouts/contraintes et pistes de solutions institutionnelles

Tableau n° 10 : Rôle et responsabilité des acteurs de la GDT

Tableau n°11 : Plan de mise en œuvre des actions prioritaires

Tableau n°12 : Les indicateurs identifiés par axes stratégiques

Tableau n°13 : Plan de Financement des investissements prioritaires

Tableau n°13 : Plan de communication

Graphiques

Figure n°1 : Carte de localisation du Sénégal

Figure n°2 : Localisation des zones agro-écologiques

SOMMAIRE

ACRONYMES	1
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	3
RESUME EXECUTIF	7
INTRODUCTION	15
I - CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DU SENEGAL	21
1.1. Caractéristiques biophysiques	21
1.1.1. <i>Le climat</i>	21
1.1.2. <i>Les formations végétales</i>	22
1.1.3. <i>Les sols</i>	22
1.1.4. <i>Les ressources en eau</i>	22
1.1.5. <i>Les zones agro-écologiques</i>	23
1.2. Caractéristiques socio-économiques	24
1.2.1. <i>L'Agriculture</i>	25
1.2.2. <i>L'Élevage</i>	26
1.2.3. <i>La Pêche</i>	26
1.2.4. <i>La foresterie</i>	27
II - APERÇU DE LA DEGRADATION DES TERRES AU SENEGAL	28
2.1. Les causes de la dégradation des terres	28
2.1.1. <i>Les facteurs naturels</i>	28
2.1.2. <i>Les facteurs anthropiques</i>	29
2.2. Les manifestations de la dégradation des terres	30
2.3. Les impacts de la dégradation des terres au Sénégal.....	32
III - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE LA GDT AU SENEGAL	33
3.1. Synthèse du diagnostic éco-systémique de la GDT	33

3.2. Synthèse du diagnostic technique de la GDT.....	40
3.3. Synthèse du diagnostic économique et financier de la GDT	42
3.4. Synthèse du diagnostic politico-juridique de la GDT	43
3.5. Synthèse du diagnostic institutionnel de la GDT	44
IV - LE CADRE NATIONAL D'INVESTISSEMENT STRATEGIQUE POUR LA GDT AU SENEGAL.....	45
4.1. La vision de la GDT au Sénégal.....	46
4.2. Missions du CNIS/GDT du Sénégal	47
4.3. Objectifs du CNIS/GDT	48
4.3.1. <i>Objectif global</i>	48
4.3.2. <i>Objectifs spécifiques</i>	48
4.4. Résultats attendus	49
4.5. Les axes stratégiques d'investissements prioritaires pour La GDT	49
4.5.1. <i>Axe 1 : Amélioration du cadre institutionnel, juridique et financier de soutien à la GDT</i>	49
4.5.2. <i>Axe 2 : Mise à l'échelle de la GDT</i>	52
4.5.3. <i>Axe 3: Mise en place d'un système efficace de gestion des connaissances et de suivi évaluation des activités de GDT</i>	53
4.5.4. <i>Axe 4 : Renforcement de capacités des acteurs de la GDT</i>	54
4.5.5. <i>Axe 5 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du CNIS/GDT et l'adoption de bons comportements</i>	55
V- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE	57
5.1. Les principes directeurs.....	57
5.2. Stratégie de mise à l'échelle	58
5.3. Schéma institutionnel de mise en œuvre du CNIS/GDT.....	58
5.3.1. <i>Pilotage du CNIS/GDT</i>	58
5.3.2. <i>Coordination, Animation et gestion du CNIS-GDT</i>	59

5.3.3. <i>Rôles et responsabilités des acteurs de la GDT</i>	60
5.4. Plan de mise en œuvre.....	62
VI - SUIVI-EVALUATION	67
6.1. Le cadre de suivi-évaluation	67
6.2. Evaluation du CNIS/GDT	68
6.3. Dispositif de suivi-évaluation.....	68
6.3.1. <i>Dispositif de suivi</i>	68
6.3.2. <i>Dispositif d'évaluation</i>	68
6.4. Les indicateurs de suivi-évaluation	69
7.1. Plan de financement du CNIS/GDT	70
7.2. Les sources de financement du CNIS/GDT	74
7.2.1. <i>Le financement interne</i>	74
7.2.2. <i>Sources externes de financement</i>	75
7.3. La stratégie de mobilisation de ressources financières	75
VIII - STRATEGIE DE COMMUNICATION	76
BIBLIOGRAPHIE	80
ANNEXES	83
Annexe n°1 : Processus d'élaboration du CNIS/GDT	84
Annexe n°2 : Répertoire des pratiques de GDT au Sénégal par zone agro-écologique.....	85
Annexe 3: Cadre logique du Cadre national d'Investissement Stratégique pour la GDT au Sénégal.....	88

RESUME EXECUTIF

La dégradation des terres au Sénégal demeure l'un des freins majeurs à l'atteinte des objectifs de développement surtout en ce qui concerne l'amélioration de la productivité agricole et la réduction de la vulnérabilité des populations en particulier celles rurales dont les 70% tirent leurs moyens de subsistance de la terre. Selon les estimations de la Banque mondiale (2007) son coût économique pourrait atteindre l'équivalent de 1% du PIB. Les données ont montré que le fléau qui s'est considérablement accentué après les années 70, touche près de 2/3 des terres arables (BM, 2009), soit 2,5 millions d'hectares et environ 34% de la superficie du pays (CSE, 2011). Le phénomène qui se manifeste sous diverses formes (érosions éolienne, hydrique et côtière, salinisation/acidification, dégradation physico-biologique, pollution des terres et des eaux, réduction du couvert végétal...) est dû aux facteurs naturels (la sécheresse, les agents érosifs tels que l'eau et le vent, les remontées de la langue salée ainsi que la nature du sol) et anthropiques (poids démographique, défrichement, surexploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux, mauvais système de drainage des eaux d'irrigation, pollution chimique, surpâturage, feux de brousses ...).

L'intervention de l'Etat du Sénégal pour enrayer ce fléau a pris progressivement les contours de reboisements et de mesures correctives contre l'exploitation des ressources forestières durant les années 70, de projets sectoriels de Gestion des Ressources naturelles (GRN) durant les années 90. Et plus récemment, les activités structurelles de renforcement des capacités dans des secteurs tels que la plantation et les activités socio-économiques mais aussi d'activité de recherche notamment sur la domestication des espèces indigènes d'arbres et l'établissement d'aires de conservation. (BM, 2009). Il faut aussi noter que le Sénégal a ratifié plusieurs Conventions internationales dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et celle des Nations unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULD). Par ailleurs, de concert avec ses partenaires, plusieurs initiatives ont été prises à travers une multitude d'instruments dont le Plan d'Action national de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD, 1998), le Plan d'Action national pour l'Adaptation au Changements Climatique (PANA,2006), Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), etc.

Toutefois, face à la faiblesse des succès enregistrés et le cloisonnement des interventions qui freine leur efficacité, l'Analyse Environnement Pays (AEP) recommande l'adoption à grande échelle de la Gestion durable des Terres (GDT). C'est dans un tel cadre que le projet SNGDT, financé par le FEM et administré par la Banque mondiale, est mis en œuvre sur une durée de

trois ans avec pour finalité de : (i) promouvoir l'adoption de pratiques de GDT et (ii) améliorer les fonctions et services des écosystèmes agricoles dans les zones prioritaires du Bassin arachidier. Ce projet qui vient en renfort à la lutte contre la dégradation des terres jette les jalons d'une intervention intersectorielle en vue de renforcer la synergie et éviter le chevauchement entre acteurs. Pour plus de rationalité, d'efficacité et d'efficacités dans la lutte contre ce phénomène, il est crucial de disposer d'un Cadre national d'Investissement stratégique en Gestion durable des Terres (CNIS/GDT) tel que préconisé par la plateforme Terrafrica. Ce cadre, objet du présent document, est élaboré suivant une démarche participative et itérative qui a mobilisé l'ensemble des acteurs membres du Comité restreint de la GDT au Sénégal.

Un diagnostic multidimensionnel de la dégradation des terres au Sénégal a été faite conformément à la méthodologie proposée par Terrafrica dans l'Instrument de Soutien au Pays pour la mise à l'échelle de la GDT en Afrique subsaharienne. Il a permis de mieux cerner les problèmes de la dégradation des terres en positionnant ses différentes formes dans les six zones agro-écologiques du pays (Bassin arachidier, Vallée du Fleuve, Niayes, Casamance, Sénégal oriental, zone Sylvo-pastorale). Il a aussi permis d'identifier les contraintes majeures à la Gestion durable des Terres au Sénégal. Ainsi, il est noté que :

- l'érosion éolienne touche principalement la zone du fleuve Sénégal (en bordure de la vallée), la zone littorale des Niayes, la zone sylvo-pastorale et le Centre-Nord (Nord du Bassin arachidier) ;
- l'érosion hydrique affecte 77% des terres dégradées du pays et intervient dans la zone du fleuve Sénégal, le Bassin arachidier (le plateau cuirassé de Ndiass, le Sud-Est du Sine Saloum) et toute la partie Est de la Casamance ;
- la salinisation des terres est localisée en Casamance, dans le Bassin arachidier (Sine Saloum), dans la Vallée du Fleuve Sénégal et au Sénégal oriental ;
- l'acidification des terres touche les sols du domaine fluvio-marin des vallées des fleuves Sénégal, Casamance, Sine-Saloum et se manifeste aussi dans les Niayes ;
- la baisse de fertilité des terres affecte essentiellement le Bassin arachidier, le Sénégal oriental et la zone Sylvo-pastorale ;
- la dégradation des ressources pastorales en zone Sylvo-pastorale et Bassin arachidier Nord.

Sur le plan technique, malgré la disponibilité de technologies variées et adaptées de lutte contre la dégradation des terres et leur usage par les structures techniques et acteurs de vulgarisation, il a été noté :

- une méconnaissance de l'état des ressources naturelles avec le manque de fiabilité des données ;
- une orientation notoire des solutions proposées vers la dissipation des conséquences que l'éradication définitive des causes ;
- un déficit de capitalisation et de partage des connaissances locales ;
- la non reconnaissance de la jachère comme mode de valorisation et de gestion des terres ;
- une faiblesse de l'appropriation des techniques par les acteurs à la base.

Sur le plan financier, les principales contraintes identifiées sont :

- la faiblesse des ressources financières mobilisées par l'Etat et leur utilisation inefficace ;
- l'absence de données fiables sur les ressources injectées ;
- la lourdeur des procédures des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- la faiblesse des capacités des acteurs dans la formulation de projets et programmes de GDT ;
- la forte dépendance de l'aide extérieure ;
- le déséquilibre entre l'affectation des ressources et les niveaux de dégradation des zones bénéficiaires.

Sur le plan politico-juridique, il est enregistré :

- une faiblesse de la connaissance et de l'application des instruments juridiques relatifs à la lutte contre la dégradation des terres ;
- l'insuffisance de certains textes réglementaires ;
- la non reconnaissance du pastoralisme comme usage approprié et protecteur de la nature ;
- la non sécurisation du foncier rural ;
- la faible intégration de la GDT dans les politiques sectorielles ;

- la faiblesse des moyens matériels, humains et financiers mobilisés dans la mise œuvre des politiques et stratégies ;
- l'insuffisance dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et stratégies.

Sur le plan institutionnel, les freins majeurs identifiés à une GDT sont relatifs à :

- un manque d'intégration des stratégies des divers ministères intervenant dans la GDT qui favorise un cloisonnement institutionnel défavorable au secteur ;
- une intervention se faisant souvent à travers des projets ;
- la multiplicité des centres de décisions et de gestion des projets et programmes de GDT ou ayant un volet GDT ;
- le chevauchement et la confusion des rôles et responsabilités des acteurs ;
- la faiblesse des ressources financières, des capacités techniques et logistiques des structures étatiques ;
- l'insuffisance des moyens humains, financiers et des compétences techniques en matière de recherche ;
- l'absence de vision partagée entre les acteurs (gouvernement, ONG, OCB, etc.), le déficit de communication et le manque de synergie pour la mise en œuvre des actions.

Pour remédier à ces différents problèmes, il est crucial que des investissements soient faits sur des actions allant dans le sens de:

- une mise en cohérence des missions et interventions des acteurs de la GDT afin d'enrayer définitivement les doublons entre institutions et de garantir plus d'efficience et d'efficacité dans les actions menées en faveur de la GDT ;
- une amplification des pratiques de GDT et de la lutte contre les phénomènes de dégradation afin d'optimiser les actions et améliorer la base productive des différentes zones agro-écologiques ;
- la disposition de données fiables et actualisées sur les ressources et l'état de la dégradation des terres du pays;
- une plus grande prise en charge politique, juridique et financière de la GDT ;
- un renforcement des capacités financière, technique et logistique des acteurs.

Dans cette perspective, la vision GDT du Sénégal est la suivante :

«A l'horizon 2026, l'environnement politique, juridique, institutionnel, technique et financier favorable a permis au Sénégal d'inverser durablement la dégradation des terres dans tous les écosystèmes pour une productivité durable et un bien être de ses populations ».

Le présent CNIS/GDT se fixe pour missions de :

- asseoir un mécanisme de coordination entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la GDT, à travers la participation effective de tous ;
- être un creuset de technologies et bonnes pratiques disponibles et accessibles pour lutter contre la dégradation des terres ;
- faire office de cadre de dialogue politique entre l'Etat et les PTF dans la formulation des projets et programmes et dans la mobilisation des ressources financières pour leur mise en œuvre ;
- proposer un portefeuille de projets et programmes pour prendre en charge la GDT ;
- faciliter la recherche et la mobilisation de financements ;
- servir de guichet, réceptacle de toutes les contributions financières pour la GDT afin de garantir une utilisation efficiente et rationnelle des financements et autres ressources mobilisées.

Il a pour **objectif global** d'assurer une synergie dans l'intervention de tous les acteurs pour arriver à inverser durablement les tendances de dégradation des terres et gérer ces dernières au Sénégal. Les **objectifs spécifiques** sont :

- instaurer un environnement favorable à une prise en charge synergique de la GDT au Sénégal ;
- promouvoir à grande échelle les bonnes pratiques de la GDT pour inverser durablement le processus de dégradation de la terre et améliorer les fonctions productives des différentes zones agro-écologiques du pays ;
- avoir une connaissance fiable et actualisée des ressources, de l'état de dégradation des terres du pays mais aussi des techniques et pratiques en GDT ;
- renforcer la capacité d'action des acteurs surtout ceux à la base ;
- favoriser par la communication, une bonne appropriation du CNIS/GDT et l'adoption de comportements porteurs.

Il est attendu de ce cadre **les résultats** suivants :

- **R.1** : un environnement favorable à la pratique de la GDT est renforcé ;
- **R.2** : les activités de mise à l'échelle de la GDT de grande envergure sont déroulées sur le terrain ;
- **R.3** : des systèmes efficaces d'acquisition de connaissances et suivi-évaluation sont mis en place ;
- **R.4** : les capacités d'actions des acteurs sont renforcées ;
- **R.5** : une stratégie de communication efficace est définie et mise en œuvre.

Pour atteindre ces résultats les priorités d'investissement GDT du Sénégal ont été déclinées en cinq (5) axes stratégiques avec un contenu programmatique :

Axe 1 : Amélioration du cadre institutionnel, juridique et financier de soutien à la GDT matérialisé à travers :

- **Programme d'amélioration du pilotage institutionnel et du cadre juridique de la GDT** avec la création d'un cadre de coordination des activités de GDT, la révision des textes portant organisation et fonctionnement des institutions qui interviennent dans la mise en œuvre de la GDT ;
- **Programme d'intégration de la GDT dans les politiques et stratégies nationales, locales** avec comme actions l'intégration de la dimension GDT dans tout document de planification sectoriel et local (CDS-MT, Lettre de politique sectorielle, plans sectoriels ; PRDI, PIC, PLD, ...) et la redéfinition du cadre juridique du foncier ;
- **Programme d'amélioration du financement de la GDT** à travers la conduite d'études sur les coûts, impacts économiques et financiers de la GDT au Sénégal et les ressources financières mobilisées, le renforcement des capacités financières des collectivités locales en vue d'une prise en charge de la GDT, le renforcement des capacités techniques des acteurs dans la formulation de projets et programmes de GDT bancables et la promotion des mécanismes de financements adaptés.

Axe 2 : Mise à l'échelle des activités de GDT basé sur les cinq programmes suivants :

- **Programme national de Gestion intégrée des Ressources en Eaux** avec comme actions *la maîtrise et la gestion des ressources en eaux et la protection des eaux* ;

- **Programme national de Restauration et d'Amélioration des Sols** avec pour finalité la Défense et Restauration des Sols ainsi que la Conservation des Sols (DRS/CS) mais aussi l'amélioration de la fertilité des sols ;
- **Programme national de Gestion des Pâturages** avec comme actions la réalisation d'aménagements pastoraux, la promotion des unités pastorales et le renforcement de la sécurité alimentaire du bétail ;
- **Programme National de Récupération et Valorisation des Terres Salées** à travers l'actualisation des connaissances sur la salinisation/acidification, l'amplification des efforts de recherche et le suivi permanent des sols, la combinaison d'activités de lutte mécanique, biologique et chimique, la sécurisation du foncier, la valorisation des terres récupérées et le renforcement de la capacité des acteurs (producteurs, institut de recherche, universités et autres acteurs de la société civile) ;
- **Programme national d'Aménagement des Forêts à travers l'aménagement des forêts communautaires et la généralisation des plans d'aménagement et/ou de gestion des forêts.**

Axe 3 : Mise en place d'un système efficace de gestion des connaissances et de suivi évaluation des activités de GDT qui se base sur trois programmes que sont :

- **Programme national d'évaluation des terres qui permettra d'effectuer la caractérisation et la cartographie des sols et autres ressources naturelles du pays** mais aussi de capitaliser des méthodologies utilisées surtout dans le cadre du projet Land Degradation Assessment (LADA) ;
- **Programme de mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation de la GDT** à travers l'installation d'observatoires des terres dans les zones agro-écologiques mais aussi l'instauration d'un système de gestion et de base de données relationnelles ;
- **Programme de valorisation des technologies et pratiques locales de GDT** à travers l'inventaire des technologies et pratiques locales, et la validation et la diffusion des technologies et pratiques inventoriées.

Axe 4 : Renforcement de capacités des acteurs de la GDT avec comme programmes :

- **Programme d'appui institutionnel et de renforcement des capacités techniques des acteurs de la GDT** à travers l'appui institutionnel des acteurs, le renforcement des capacités techniques des acteurs, la réponse à l'ensemble des besoins de formation à travers le déroulement d'un plan de formation holistique.

Axe 5 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du CNIS/GDT et l'adoption de bons comportements à travers :

- **Programme Plaidoyer, Information, Sensibilisation et Communication** avec comme soubassement des actions de plaidoyer/lobbying aux prés des autorités publiques, des institutions de l'Etat et des PTF; des actions de sensibilisation et de communication pour le changement de comportements, la mise à disposition d'une équipe de communication logée au sein de l'unité de coordination du CNIS pour répondre aux besoins de communication des différents programmes et venir en appui à la définition et à la mise en œuvre des actions de communication sur le terrain.

Pour la coordination de la mise en œuvre de ce CNIS/GDT, il sera créée une structure intersectorielle dénommée « Conseil national de la Gestion durable des Terres » avec en son sein un Comité technique de Suivi (CTS). Le dispositif de pilotage se fera aux niveaux national et local.

La mise en œuvre se fera dans le respect des principes directeurs suivants : (i) la cohérence des actions, (ii) la subsidiarité, (iii) la synergie et la complémentarité, (iv) la gestion axée sur les résultats, (v) la durabilité, (vi) le genre (vii) le respect des spécificités des différentes zones agro-écologiques. Elle se fera sur une durée de quinze années (2012-2026) avec trois phases de 5 années chacune.

Pour assurer le suivi-évaluation du CNIS, il est mis en place un cadre de suivi-évaluation coordonné par le CTS et le coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre (UMO) du CNGDT. Ce cadre de suivi-évaluation fera intervenir l'ensemble des acteurs à toutes les échelles (nationale et locale) pour la collecte et le traitement des données. Ce dispositif de suivi-évaluation mis en place, permet non seulement de suivre le déroulement des activités du CNIS/GDT mais aussi de procéder à l'évaluation des performances.

Pour ce qui est du financement, le coût des actions prioritaires du CNIS/GDT identifiées s'élève à **deux cent vingt milliards quatre cent quatre vingt dix sept millions quatre cent soixante cinq mille (220 497 465 000) FCFA** sur les cinq (5) ans (2012-2016). Ce financement doit être porté prioritairement par les ressources internes du secteur public et privé et à titre complémentaire par les partenaires techniques et financiers.

INTRODUCTION

Liée à la péjoration des conditions climatiques et aux pressions anthropiques exercées sur les ressources naturelles, la dégradation des terres a une ampleur d'envergure internationale en ce qu'elle touche 33% de la surface terrestre de la planète, affectant plus de 2,6 milliards des personnes dans plus de 100 pays (Adams, C. R. et H. Eswaran. 2000. dans "Global land resources in the contexte of food an environmental security" extrait de S. P. Gawande et al., éd. *Advances in Land Resources Management for the 20th Century*, P. 35-50.).

Au Sénégal, le fléau s'est considérablement accentué après les années 70 correspondant à celles de la grande sécheresse et les données actuelles révèlent que près de 2/3 des terres arables (BM, 2009), soit 2,5 millions d'hectares et environ 34% de la superficie du pays (CSE, 2011) sont affectés par diverses formes de dégradation. La dégradation des terres se manifeste sous différentes formes selon le milieu physique et les systèmes de production dans les différentes zones agro-écologiques.

Conscient de ce problème, l'Etat du Sénégal s'est engagé dans la lutte contre ce fléau en ratifiant plusieurs Conventions internationales dont la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD). Mais aussi de concert avec ses partenaires, de nombreuses initiatives ont été prises à travers une multitude d'instruments dont le PAN/LCD (1998), le PANA (2006), PDDAA, etc.

Pour rappel, la lutte contre la dégradation des terres a été entreprise au Sénégal de manière formelle depuis la période de la grande sécheresse en termes de reboisements et de mesures correctives contre l'exploitation des ressources forestières. C'est dans cette optique qu'au cours des années 90, le concept de Gestion des Ressources naturelles (GRN) a été utilisé avec la réalisation de plusieurs projets ciblant les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de la foresterie, de l'alimentation en eau et d'activités de formation/information/éducation.

Plus récemment, les activités structurelles mises en œuvre ont concerné le renforcement des capacités dans des secteurs tels que la plantation et les activités socio-économiques. Les autres activités incluaient la recherche sur la domestication des espèces indigènes d'arbres et l'établissement d'aires de conservation. (BM, 2009).

Mais force est de constater que toutes ces mesures n'ont pas encore inversé la tendance de la dégradation des terres et l'analyse des réponses apportées jusque là par les différents acteurs (Etat, Collectivités locales, PTF, etc.) montre que malgré quelques succès isolés,

l'intervention à grande échelle rencontre encore des difficultés liées entre autres à une approche sectorielle dans la lutte.

Face à cette situation, les conclusions de l'Analyse Environnement Pays (AEP) recommandent, pour lutter contre la dégradation des terres et améliorer durablement leur productivité, l'adoption, à grande échelle de la Gestion durable des Terres (GDT). Ce concept apparu avec l'avènement des Conventions de la génération de Rio, et surtout la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) s'entend comme toutes « *pratiques de gestion appropriées menées en vue de maximiser les avantages procurés par les terres, tout en préservant ou en renforçant leurs fonctions de soutien écologique* » (TerrAfrica, 2005).

C'est dans ce cadre que le Sénégal, ayant bénéficié d'un don du Fonds mondial pour l'Environnement (FEM) administré par la BM, a conçu et mis en œuvre un projet de GDT en vue d'une amélioration de la production agricole, qui met l'accent sur l'approche intersectorielle. D'une durée de trois (3) ans, ce projet pilote a pour objectifs de : (i) promouvoir l'adoption de pratiques de GDT et (ii) améliorer les fonctions et services des écosystèmes agricoles dans les zones prioritaires du Bassin arachidier. Il est exécuté à travers quatre composantes à savoir :

- la Composante A « Appui au système de recherche agricole » réalisée par l'ISRA ;
- la Composante B « Renforcement des services de conseil agricole » confiée à l'ANCAR ;
- la Composante C « Appui aux Organisations de Producteurs (OP) » exécutée par l'ASPRODEB ;
- la Composante D « Coordination sectorielle » avec une sous-composante D1 « Coordination intersectorielle » pilotée par l'INP et une sous-composante D2 « Coordination technique et fiduciaire » assurée par l'UCTF du PSAOP ¹.

Dans la mise en œuvre de ce projet GDT, il est prévu la création d'un Cadre national d'Investissement stratégique pour la GDT (CNIS/GDT) en vue d'améliorer la productivité agricole et avec pour mission principale d'organiser et de généraliser la GDT à l'échelle nationale.

Ce cadre devra permettre de procéder à l'identification des actions prioritaires d'investissement et surtout d'assurer la coordination et d'utiliser de manière efficace et

¹ Le PSAOP est arrivé à terme, c'est le West African Power Pool (WAPP) qui a pris la relève.

efficace des ressources financières mobilisées. Il permettra aussi de renforcer la synergie et la complémentarité des interventions afin d'éviter les chevauchements entre acteurs.

Pour réaliser ce CNIS/GDT, la démarche méthodologique utilisée repose sur celle préconisée par TerrAfrica dans l'Instrument de Soutien au Pays pour la mise à l'échelle de la GDT en Afrique subsaharienne.

A cet effet, le processus d'élaboration du Cadre est soutenue par une démarche participative, itérative qui a mobilisé l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la problématique de GDT au Sénégal et qui sont regroupés au sein du Comité restreint mis en place pour les besoins du projet SNGDT.

Pour garantir la participation de l'ensemble des acteurs dans l'identification des contraintes et la formulation d'une vision commune de la GDT, les étapes déclinées dans le tableau suivant ont été suivies :

Tableau N°1 : Approche méthodologique

PHASES	ACTIVITES	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
PREPARATION	Entretiens exploratoires	-Négociation et finalisation du contrat
	Revue documentaire et rédaction du rapport méthodologique	-Collection des documents de méthodologie (Instrument de Soutien au Pays) -Rédaction et dépôt du rapport méthodologique
	Atelier de lancement, de partage et de validation de la méthodologie	- Présentation du rapport de méthodologie, - Partage de la méthodologie d'intervention - Partage de la vision et des attentes des principaux acteurs ; -Partage des outils de collecte des données et de la planification ; -Partage du chronogramme prévisionnel de la mission
DIAGNOSTIC	Atelier de partage des outils de collecte de donnée par les consultants	- Partage des outils de collecte des données ; - Partage du modèle de rapport de diagnostic par zone ; - Planification de la mission de diagnostic
	Revue et analyse des documents collectés	-Collecte des documents qui traitent des questions éco systémiques, juridiques, politiques, techniques et financiers - Revue des résultats des ateliers d'inventaire et de caractérisation des technologies, approches et acteurs de la GDT dans un certain nombre de régions du pays par l'INP
	Entretiens institutionnels au près d'un nombre défini de structures et dans certaines régions	Rencontres institutionnelles ayant surtout servi à recueillir les points de vue spécifiques des services impliqués dans les activités de GDT à travers divers outils d'investigation qui ont été utilisés allant de l'arbre à problèmes, la matrice AFOM et la matrice d'analyse des parties prenantes aux fiches d'inventaire et de caractérisation des technologies/approches et acteurs de la GDT
	Formulation du rapport provisoire de diagnostic	Intégration des différentes données, rédaction du rapport du diagnostic provisoire
	Restitution/ validation technique du rapport de diagnostic	- Restitution du rapport ; -Partage des résultats du diagnostic ; - Observations
	Atelier de finalisation du rapport provisoire de diagnostic	-Séance de travail avec les agences d'exécution du projet ; -Finalisation du rapport

PLANIFICATION	Formulation de la vision, de la mise en cohérence et de la planification stratégique	<ul style="list-style-type: none"> - Systématisation des priorités dans la gestion durable des terres ; - Mise en cohérence ; - Traduction de la vision de développement des acteurs ; - Définition des axes stratégiques et objectifs compte tenu de la combinaison de la vision des acteurs et des résultats du diagnostic.
	Planification opérationnelle (Plan d'investissement prioritaire)	Déclinaison pour les cinq prochaines années des résultats attendus, des activités prévues pour les atteindre
	Rédaction du CNIS et dépôt du CNIS/GDT	<ul style="list-style-type: none"> -Rédaction du CNIS ; -Dépôt du CNIS
	Restitution/validation du CNIS.GDT	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de restitution et validation ; -Intégration des observations; -Finalisation et dépôt de la version finale du CNIS/GDT

D'une façon globale, la méthodologie générale utilisée compte les différentes phases que sont :

- **la phase exploratoire et préparatoire** qui correspond à la prise de contact avec le commanditaire pour repréciser la commande, collecter la documentation, la rédaction et le dépôt du rapport méthodologique, la mise en œuvre de l'atelier de lancement et partage méthodologique ;
- **la phase du diagnostic** qui est celle de la documentation complémentaire, des entretiens avec les principaux acteurs et porte sur tous les aspects de la GDT, avec un focus qui est fait sur les **aspects éco-systémiques, techniques, institutionnels, politiques, juridiques, économiques et financiers** . Ce travail a abouti à la production du rapport de diagnostic restitué lors d'un atelier ;
- **la phase de formulation du cadre** qui s'est déroulée à travers des ateliers de planification stratégique et opérationnelle. Sur la base du diagnostic et de l'état des lieux, les axes stratégiques définis, les actions prioritaires d'investissement et la stratégie de mise en œuvre ont été identifiées avec à la clef l'élaboration d'un cadre de pilotage, une stratégie de financement et de communication.

Ce document qui vient compléter le premier relatif au diagnostic multidimensionnel de la dégradation des terres au Sénégal, est structuré en huit (8) chapitres que sont :

- Chapitre 1 : Caractéristiques biophysiques et socio-économiques du Sénégal ;
- Chapitre 2 : Aperçu de la dégradation des terres au Sénégal ;
- Chapitre 3 : Synthèse du diagnostic de la dégradation des terres au Sénégal ;
- Chapitre 4 : Cadre d'Investissement Stratégique ;
- Chapitre 5 : Stratégie de mise en œuvre du cadre ;
- Chapitre 6 : Suivi-évaluation ;
- Chapitre 7 : Stratégie de mobilisation des financements ;
- Chapitre 8 : Stratégie de communication.

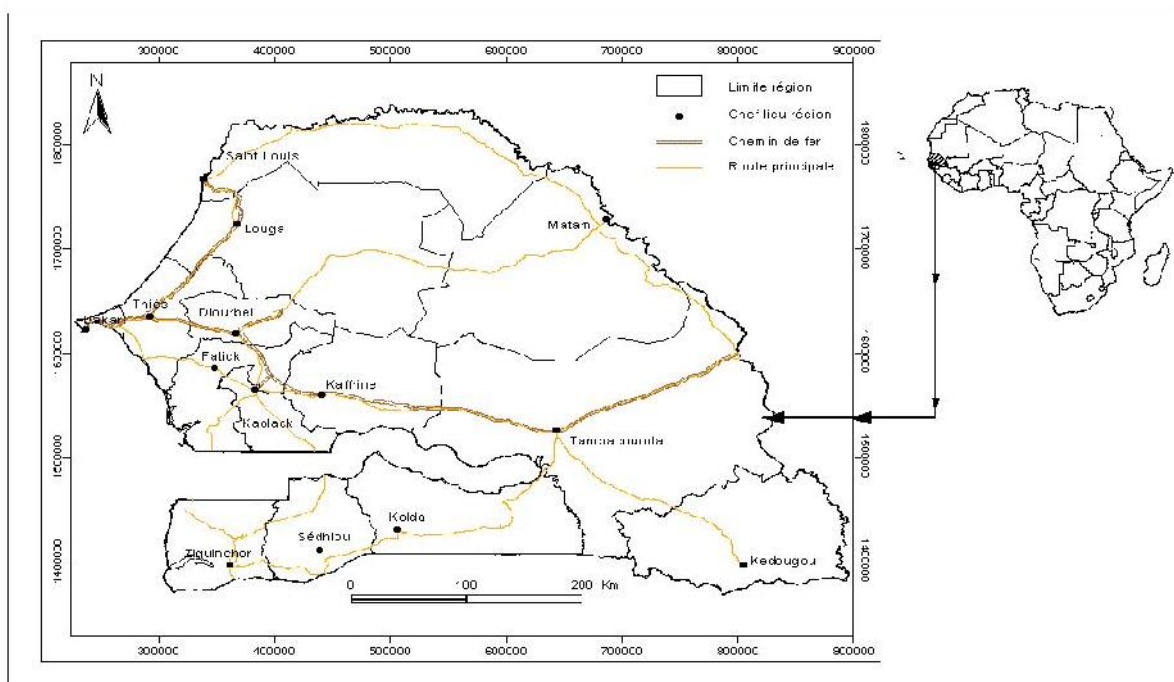
I - CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DU SENEGAL

1.1. CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES

Le Sénégal s'étend sur une superficie de 196 722 km² entre les latitudes 12°30 et 16°30 Nord et les longitudes 11°30 et 17°30 Ouest . Au plan administratif, le pays compte 14 régions et est limité au Nord et Nord-Est par la Mauritanie, au Sud-Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Le pays est relativement plat avec une altitude moyenne inférieure à 50 m. Les zones accidentées se rencontrent au Sud-Est du territoire où les points culminants atteignent plus de 500m m à l'image du horst de Ndiass (100 m), les deux collines des Mamelles (130 m) et les collines du Fouta Djalon qui culminent à 581 m environ.

Fig.01 : Carte de localisation du Sénégal



Source : INP, DCCA 2011

1.1.1. Le climat

Il est varié et se caractérise par des vents saisonniers (moussons et alizés), une saison des pluies qui dure, du Nord au Sud, trois à cinq mois et des températures variables (20 à 40°C environ) qui sont en général moins élevées sur la côte qu'à l'intérieur.

Le Sénégal appartient au domaine climatique soudano-sahélien de type semi-aride tropical marqué par l'alternance de deux saisons principales contrastées : une saison sèche (de novembre à avril) marquée par la prédominance des alizés maritimes et une saison pluvieuse, de mai à octobre, dominée par le flux de mousson issu de l'Anticyclone de Sainte-Hélène.

A l'instar des pays de la zone sahélienne, le Sénégal a connu, depuis les années 70, de longues décennies de sécheresse et continue de subir les aléas des changements climatiques. Ce contexte se traduit par une grande variabilité spatiale et temporelle des paramètres climatiques.

1.1.2. Les formations végétales

Elles représentent 64,5% de la superficie du territoire national soit 12 725 500 ha, dont 44%, constituent le domaine forestier de l'Etat (B.M, 2010). Les principaux types de végétations sont la steppe arbustive (2 160 400 ha), la steppe arborée (3 203 900 ha), la savane arbustive (452 600 ha), la savane arborée (4 624 400 ha), la forêt claire (2 241 700 ha), les forêts galeries et denses (39 500 ha) (CSE, 2005).

1.1.3. Les sols

Les sols du Sénégal peuvent être regroupés en trois grands ensembles suivant les formations géologiques (Badiane et Diémé, 2000) :

- les sols issus des formations sur terrains quaternaires ;
- les sols provenant des formations sur terrains secondaires et tertiaires ;
- les sols formés sur socle primaire ou sur roche volcano-sédimentaire.

Les principaux types de sols rencontrés sont : des sols brun-rouge sub-arides, des sols ferrugineux tropicaux peu ou pas lessivés, des sols ferrugineux tropicaux lessivés, bruns ou beiges, des sols ferralitiques, des vertisols, des sols hydromorphes, des sols halomorphes, des sols peu évolués d'érosion et des sols de formations sableuses littorales.

1.1.4. Les ressources en eau

Les ressources en eau du Sénégal sont représentées par un réseau hydrographique de surface et les nappes d'eaux souterraines.

Le réseau hydrographique de surface est constitué globalement du fleuve Sénégal (220 000 km² dont 9.5 % dans le pays), du cours moyen de la Gambie (54 631 km² au Sénégal soit 70.9% du bassin versant), du Sine Saloum, la Casamance (20 150 km²), du lac de Guiers, le bassin de l'Anambé avec du cours moyen de la Kayanga (drainant un bassin de 2

870 km² au Sénégal) et les nombreux cours d'eaux à écoulements temporaires non pérennes ou vallées fossiles.

Avec l'avènement du barrage anti-sel de Diama, les modifications des caractéristiques hydrochimiques des eaux du fleuve ont favorisé l'invasion des plans d'eau par la végétation (*Salvinia molesta*) qui constitue un problème environnemental majeur.

Les ressources en eau souterraine du Sénégal sont représentées par différentes nappes contenues dans des aquifères qui peuvent être subdivisées en quatre groupes :

- la nappe de la zone du socle située dans la partie Est du pays dans la région de Tambacounda. Cette nappe profonde de 40 m maximale est captée par des forages. Les potentialités de cet aquifère de socle sont estimées à 3,6 millions de m³ par an avec un débit moyen variant de 6 à 10 m³/h ;
- la nappe profonde des sables et des grès du Maestrichtien, qui couvre les 4/5 du territoire national avec une potentialité de 500 000 m³/j. Cette nappe, dont les débits varient entre 100 et 205 m³/h est la plus exploitée à l'aide de forages atteignant parfois 500 m de profondeur ;
- les nappes semi profondes que sont les calcaires du Paléocène, les calcaires du Lutétien et la nappe de l'Oligo-Miocène ;
- les nappes superficielles sont les plus accessibles, elles font l'objet d'une surexploitation par des puits et des forages

1.1.5. Les zones agro-écologiques

Le Sénégal est subdivisé en six zones agro-écologiques que sont :

- **la Zone de la Vallée du fleuve Sénégal** : elle occupe la partie septentrionale du pays, couvre 9 861 km² et appartient à l'écosystème aride, avec 100 à 400 mm de pluie par an. Le potentiel des terres irrigables représente 240 000 ha. Plusieurs systèmes de production y coexistent : systèmes fondés sur les cultures de décrue, sur l'irrigation, système agro-pastoral du Walo - Diéri et système agro-pastoral du Diéri – Ferlo.
- **la Zone des Niayes** : située en bordure du littoral atlantique, elle correspond à une bande de 5 à 30 km de large sur 180 km de long qui s'étend du Sud de Saint -Louis jusqu'à la presqu'île du Cap Vert (Dakar). Elle couvre une superficie de 2 754 kilomètres carrés. Avec une pluviométrie de 200 à 500 mm, elle constitue le domaine de l'agriculture périurbaine.
- **la Zone Sylvo-pastorale** : d'une superficie de 57 651 km², elle est limitée au Nord par la zone de la vallée du Fleuve Sénégal, au Sud par la zone sylvo-pastorale du Centre –

Est et Sud – Est (Sénégal Oriental). Elle est caractérisée par la faiblesse et l'irrégularité des pluies (200 à 400 mm par an). Un certain nombre de systèmes de production y coexistent : système sylvo-pastoral fondé sur l'exploitation des pâturages autour des points d'eau ; système agro-pastoral reposant sur un élevage extensif associé à une agriculture de subsistance ; système « Basse Vallée du Ferlo » structuré autour des cultures pluviales associées à un élevage de petits ruminants.

- **la Zone Sud (Casamance)** : avec une pluviométrie comprise entre 800 et 1 000 mm par an cette zone a une superficie de 28 324 km² soit 7 301 km² pour la Basse Casamance et 13 680 km² pour la haute Casamance. Plusieurs systèmes de production y cohabitent ; système de culture pluviale sur versants basé sur une rotation céréales-arachide; système rizicole de bas fonds par l'exploitation en hivernage de sols hydromorphes de bas fonds pour la culture du riz par submersion ; système de petits périmètres maraîchers et horticoles reposant sur l'exploitation de petits périmètres (1 ha) gérés collectivement par des groupements de femmes ; système de périmètres aménagés irrigués (riziculture en amont des barrages anti- sel , grands aménagements de l'Anambé).
- **le Sénégal oriental** (Centre- Est et Sud- Est) : cette zone a une pluviométrie qui varie de 600 mm à Bakel à 1 200 mm au Sud de Kédougou. C'est une zone de culture, d'élevage et constitue la principale région d'exploitation forestière. Deux systèmes de production y coexistent : système de culture sur bas fonds, sur périmètres irrigués ou en champs de case et champs extérieurs et le système d'élevage à dominance de bovins.
- **la Zone du Bassin arachidier** : elle s'étend sur 46 387 km² soit 25% du territoire national. La pluviométrie de la zone est variable (600 -800 mm) et irrégulière. La zone est caractérisée par un appauvrissement des sols en raison des processus de dégradation chimique, physique, physico-chimique et biologique. Plusieurs systèmes de production coexistent : système de subsistance basé sur les cultures vivrières ; système recourant à une rotation arachide/mil ; système agro-forestier caractérisé par une intégration plus étroite de l'agriculture, de la foresterie et de l'élevage.

1.2. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

La population du Sénégal est estimée en 2010 à plus de douze millions d'habitants pour une superficie de 196 722 km² dont près de 57% est constituée de population rurale. Le tableau suivant récapitule la situation socio-économique du Sénégal.

Tableau n°2 : Caractéristiques socio-économiques du Sénégal

Superficie km ²	196 722 km
Population totale, 2010	12 433 728 hbts
Population rurale, 2010	7 099 658,7 hbts
Population rurale (% de la population totale)	57%
Croissance démographique (variation annuelle en %), 2010	2,7%
Taux d'alphabétisation, total des adultes (% des personnes âgées de 15 ans et plus), 2009	50%
Espérance de vie à la naissance, 2009	59 ans
Taux de fécondité, total (nombre de naissances par femme), 2009	4,9
Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1 000), 2010	75
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans), 2009	1%
Écart de pauvreté au seuil national de la pauvreté (%), 2005	16,4%
Écart de pauvreté au seuil de pauvreté en milieu rural (%), 2005	21,5%
Ration de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (pourcentage de la population), 2005	50,8%
Surface forestière (% du territoire)	44,0%
Terres agricoles (% du territoire)	47,5%
Terres arables (% du territoire)	18,2%
PIB (en dollars US), 2010	12 954 023 882
PIB par habitant (en dollar US)	561
Croissance du PIB (variation annuelle en %)	4,2%
Valeur ajoutée de l'agriculture (% du PIB), 2010	17%
Stocks de la dette extérieure (% du RNB), 2009	21, 1%
Investissements directs étrangers, flux nets (BDP, dollars US courants), 2010	237 194 665
Aide publique au développement et aide publique (dollars US), 2009	1 017 570 000

(Source données Banque Mondiale, 2010)

Sur le plan économique les principales activités en rapport avec la GDT sont l'agriculture, l'élevage, la pêche continentale, la foresterie pour ne citer que celles-là.

1.2.1. L'Agriculture

Au Sénégal, l'agriculture qui occupe environ 70% de la population active, participe à hauteur de 9,6% au PIB. Elle constitue en effet, la principale base de développement agro-industriel mais reste confrontée à plusieurs contraintes majeures parmi lesquelles nous pouvons noter :

- la péjoration climatique qui a profondément perturbé les écosystèmes et engendré une situation socio-économique et écologique préoccupante ;
 - la saturation et la dégradation des terroirs tributaires de l'accroissement démographique qui augmente la pression sur les ressources naturelles.
- Ce phénomène, exacerbé par les sécheresses récurrentes, a été à l'origine de la

- dégradation du milieu, avec comme conséquences, l'abandon des terres dans le Nord du Sénégal et la baisse des rendements des terres du Bassin arachidier ;
- le flux de transfert de connaissances et innovations technologiques est demeuré très modeste pendant ces deux dernières décennies. En outre, elles sont restées souvent inappropriées et sans rapport avec les niveaux de revenus tirés de l'exploitation agricole ;
 - la déstructuration et l'érosion génétique du capital semencier, l'accès difficile au crédit, le faible niveau et la vétusté du matériel agricole, l'absence d'un statut foncier incitatif pour l'investissement et compatible avec une gestion durable des exploitations ;
 - les différentes politiques agricoles (désengagement, privatisation, libéralisation etc.) qui ont été mises en œuvre par l'Etat n'ont pas permis de trouver les bonnes solutions nécessaires à une agriculture performante.

1.2.2. L'Élevage

L'élevage constitue, après l'agriculture, l'une des principales activités dont sont tributaires les populations rurales (environ 3 millions d'individus), en tant que source d'aliments et de revenus monétaires (ANSD, 2008). L'effectif global du cheptel (11,7 millions de têtes) représente une valeur sur pied qui dépasse plus de 550 milliards de FCFA dont 490 milliards pour le seul cheptel ruminant (FAO, 2007). Les principales contraintes relevées au sous secteur sont :

- le caractère extensif et traditionnel des systèmes de production ;
- l'insuffisance d'organisation et de professionnalisation des acteurs des principales filières ;
- l'insuffisance d'infrastructures pastorales (hydraulique, Magasin, etc.) ;
- la compétition entre agriculteurs et éleveurs pour l'occupation des terres ;
- le faible niveau d'encadrement des éleveurs ;

1.2.3. La Pêche

Au Sénégal, le secteur de la pêche joue un rôle important dans le développement économique et social du pays. En effet :

- il contribue largement à la création d'emplois avec 600 000 emplois directs et indirects pour la pêche maritime et 80 000 pour la pêche continentale ;

- en 2006, il a contribué pour 1,4 % du PIB national pour un volume de capture de 373 000 tonnes et un chiffre d'affaires à l'exportation de l'ordre de 154 milliards. Cette importance s'explique par de nombreux atouts et avantages naturels dont dispose le Sénégal, en l'occurrence, un littoral long de 718 km de côte et une zone économique exclusive qui est parmi les plus poissonneuses en Afrique de l'Ouest.

Toutefois, le secteur est aujourd'hui confronté à de sérieux problèmes avec une crise grave et très profonde liée à :

- la raréfaction de la ressource: par exemple, entre 1988-2003 la capture des espèces démersales qui apportent l'essentiel de la valeur au secteur ont baissé en moyenne de 32 %, de même les exportations de produits halieutiques ont enregistré une chute de l'ordre de 26% ;
- l'essoufflement du secteur avec un PIB qui a connu une baisse régulière allant de 2,7 % à 1,4 % entre 1997-2006 ;
- une nette dégradation des stocks démersaux côtiers au courant des années 2000 et une extension de l'état de surexploitation des stocks démersaux profonds et aux principales espèces des fonds marins et estuariens à crevette côtière ;
- une nette dégradation des habitats des poissons liée à des pratiques de pêche non durables, illicites et destructrices telles que la pêche à l'explosif ;
- une dégradation du milieu marin par la pollution des eaux due entre autres aux rejets industriels qui entraînent aussi un appauvrissement des fonds traditionnels de pêche etc.

1.2.4. La foresterie

Les ressources forestières du Pays représentent une richesse naturelle renouvelable contribuant à la satisfaction des besoins des populations et le secteur forestier est reconnu comme jouant un rôle essentiel dans le développement économique du pays (fourniture de plus de la moitié des besoins énergétiques, source de divers produits non ligneux, maintien de la fertilité des sols, exutoire du cheptel national, conservation de l'environnement, etc.). On estime que l'exploitation forestière directe représente un chiffre d'affaires de 20 milliards de FCFA par année et fournit 20.000 emplois.

Toutefois, sa part dans l'économie nationale ne dépasserait pas 1 % du PIB et 5 % du secteur primaire. Une sous-estimation qui s'explique par le fait que les statistiques officielles ne

prennent en compte que le tiers environ de la production réelle du secteur forestier, car les deux tiers restants échappent encore au contrôle. Aussi, certains produits de la forêt sont comptabilisés dans le sous-secteur de l'élevage (oiseaux) ou dans le sous-secteur de l'agriculture (anacarde, miel).

II - APERÇU DE LA DEGRADATION DES TERRES AU SENEGAL

Le Sénégal, à l'image des autres pays sahéliens, reste confronté au problème majeur de la dégradation des terres définie par le Fonds mondial de l'Environnement comme étant « *toute forme de détérioration du potentiel naturel des sols qui altère l'intégrité de l'écosystème soit en réduisant sa productivité écologiquement durable, soit en amoindrissant sa richesse biologique originelle et sa capacité de résistance* ».

Le concept de dégradation des terres est associé dans la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPVERN 2009-2015), à la diminution de la capacité productive des terres arables due à des facteurs comme les érosions hydriques et éoliennes, la salinité, l'acidité, les pratiques culturales inappropriées avec comme conséquence majeure une augmentation de la pression humaine sur les forêts à la recherche de terres cultivables.

Ce fléau a été reconnu, à maintes reprises, par le Gouvernement du Sénégal comme étant une contrainte majeure pesant sur le développement et l'atteinte de la sécurité alimentaire. La lutte contre la dégradation des terres et la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles ont été établies comme des objectifs clés dans pratiquement toutes les politiques et stratégies nationales depuis le *Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)* de 1993.

Le phénomène de la dégradation des terres au Sénégal dû à divers facteurs à la fois naturels et anthropiques, se manifeste différemment avec des conséquences néfastes sur les activités économiques et sociales du pays.

2.1. LES CAUSES DE LA DEGRADATION DES TERRES

Les causes de la dégradation des terres au Sénégal sont à rechercher au niveau des facteurs naturels et anthropiques.

2.1.1. Les facteurs naturels

Les phénomènes naturels qui concourent à la dégradation des terres au Sénégal sont principalement :

- **la sécheresse** : elle fait partie des facteurs les plus importants et les plus sévères, et est principalement apparue vers les années 70 avec la diminution de la pluviométrie. La sécheresse entraîne une fragilisation des écosystèmes dénudés qui subissent des phénomènes tels que l'érosion. La diminution voire la disparition du couvert végétal dans certains endroits entraîne l'érosion éolienne et hydrique et accentue la vulnérabilité des systèmes de productions agricoles, pastorales et forestières. Elle favorise également la baisse du niveau des eaux de surface et souterraines ;
- **les agents érosifs tels que le vent et l'eau** entraînent des pertes de fertilité des sols (par exemple lorsque la cuirasse latéritique est mise à nu empêchant tout retour de la végétation). Ces érosions favorisent aussi l'ensablement des dépressions fertiles et de point d'eau entraînant une perturbation de l'équilibre éco-systémique et surtout une réduction des zones cultivables comme le cas de la zone des Niayes ;
- **la remontée de la langue salée** qui entraîne une régression de la mangrove et des formations végétales terrestres au profit des tannes ;
- **la nature des sols** peut aussi participer à l'accélération du processus de la dégradation. Au Sénégal, de par leur nature les sols se caractérisent dans leur grande majorité par une hyper sensibilité à l'érosion liée essentiellement à leur texture sableuse et à leur structure instable.

2.1.2. Les facteurs anthropiques

L'action de l'homme constitue aussi une cause fondamentale de la dégradation des terres. Parmi les principaux facteurs anthropiques nous avons :

- **le poids démographique** : de trois (3) millions d'habitants en 1960, la population du Sénégal est passée à plus de douze (12) millions en 2010 avec un taux de croissance de 2.7 % par an. Cet accroissement a entraîné une extension de l'occupation vers les terres de culture, une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles. La pression humaine contribue à hauteur de 11 % du total des terres dégradées (rapport d'évaluation de la dégradation des terres CSE : 2003). Elle se traduit par des pratiques culturelles ou pastorales inadaptées. Cette pression se manifeste aussi par un empiétement des lieux d'habitation vers les zones de production agricole ;

- **le défrichement** à la recherche de nouvelles terres de l'agriculture ;
- **la surexploitation des produits forestiers ligneux** (surtout pour la fourniture de bois d'énergie) **et non ligneux**, la récolte avant maturité de presque tous les fruits, les prélèvements excessifs et souvent inappropriés de racines, feuilles et écorces pour la pharmacopée considérée comme une des causes principales de déforestation ;
- **le mauvais système de drainage des eaux d'irrigation** qui entraîne la salinisation, l'acidification ou l'alcalinisation des terres. Ce phénomène, qui affecte certaines parties de la vallée du fleuve Sénégal et la région Sud du pays, est néfaste à la végétation qu'il transforme en tannes.
- **la pollution** liée à l'utilisation abusive de produits chimiques (pesticides et d'engrais) surtout dans la vallée, les Niayes, le Bassin arachidier, les régions de Tambacounda et Kolda pour les besoins de la production agricole, mais également de produits toxiques comme le cyanure et le mercure dans l'exploitation minière dans le département de Kédougou figure aussi parmi les causes de la dégradation des terres ;
- **le surpâturage** avec le développement de l'élevage, essentiellement extensif, contribue également à la forte pression exercée sur le couvert végétal notamment autour des points d'eau et donc à la dégradation de ces ressources.

Le piétinement excessif des animaux empêche la régénération naturelle et entraîne le compactage/encroûtement des sols riches en éléments comme c'est le cas au niveau du Ferlo dans les abords des forages et des points d'eau ;

- **l'exploitation des mines et carrières** favorise non seulement la pollution, mais aussi détruit une partie de la végétation et gêne la photosynthèse par le recouvrement des feuilles par la poussière, empêchant le développement des arbres ;
- **les feux de brousse** qui ont une origine généralement liée aux activités humaines qui participent des modes de vie ou de mise en valeur des milieux (défrichement par brûlis, chasse, récolte de miel, cuisson...).

2.2. LES MANIFESTATIONS DE LA DEGRADATION DES TERRES

La dégradation des terres se manifeste sous différentes formes que sont :

- **l'érosion éolienne** qui est favorisée par certaines caractéristiques écologiques qui sont d'ordre climatique, pédologique, et des modes inappropriées d'utilisation des terres (Fall, 1995). Ce type d'érosion a pour effet la fragilisation de la couche arable, contribuant ainsi à la dégradation de la structure du sol et à la diminution de sa fertilité (Fall, 2002). Les zones les plus touchées sont celles des régions du fleuve (en bordure de la vallée), la zone littorale des «Niayes» de Dakar à Saint-Louis, le Ferlo sableux et le Centre-Nord (Nord du Bassin arachidier). Cette forme d'érosion affecte environ 3% du total des terres dégradées (*l'évaluation de la dégradation des terres au Sénégal : CSE 2003*). Elle a pour principal effet la disparition de la couche superficielle des sols qui provoque ainsi la baisse de la fertilité, l'ensevelissement des cuvettes maraîchères, des mares et des axes routiers, le déchaussement des racines, etc. ;
- **l'érosion hydrique** qui se présente sous quatre formes (érosion pluviale, ruissellement embryonnaire, ruissellement diffus, ruissellement concentré) a pour conséquence le ravinement des plateaux et des glacis, le déplacement des couches superficielles des sols les plus fertiles et l'ensablement des bas-fonds. Elle est surtout présente dans Sud-Est du pays (Casamance, Sénégal Oriental) du fait de la nature du sol ;
- **la salinisation** qui est une des formes de dégradation chimique touche pratiquement toutes les régions mais elle est plus présente dans les bassins des fleuves Casamance, Gambie, du Sine Saloum et dans le Delta du fleuve Sénégal. Parmi les causes que l'on retrouve au Sénégal, il y a les intrusions marines, les remontées capillaires, les transferts érosifs et les transformations in situ, les conséquences des mauvaises pratiques agricoles. La salinisation ne cesse de prendre de l'ampleur (1 700 000 ha selon LADA (2003)) et affecte des terres arables, ce qui engendre la baisse des rendements agricoles et l'abandon des terres ;
- **l'acidification des sols** qui est l'autre forme de dégradation chimique est le résultat d'une évolution très lente
- **la dégradation physico-biologique** qui est moins apparente que les autres se manifeste par une détérioration des capacités physiques du sol (baisse de porosité, de perméabilité, augmentation de la densité apparente et baisse de la

stabilité structurale des sols), un accroissement du taux de minéralisation des sols.

- **la pollution des terres et des eaux** par l'utilisation excessive d'engrais, de pesticides pour accroître les rendements et la production agricole. Elle est surtout présente dans la zone des Niayes et dans le Delta du fleuve Sénégal ;
- **la réduction du couvert végétal** s'explique par le fait que les principaux facteurs explicatifs de la déforestation sont les cycles récurrents de sécheresses, la forte pression humaine exercée sur les ressources forestières et les effets pervers des feux de brousse sur les écosystèmes forestiers et agro-forestiers. Ce phénomène de dégradation du couvert végétal est plus accentué au niveau de la Vallée du fleuve du Sénégal, de la zone sylvo-pastorale et du Bassin arachidier ;
- **l'érosion côtière et le sapement des berges** qui se trouve être la principale menace pour l'environnement marin et côtier du pays, avec près de 73 km de côtes affectées sur une longueur totale de 700 km. Les conséquences qui découlent de ce phénomène sont le recul de la ligne de rivage d'un mètre par an et le rétrécissement de la ligne de côte de 0,75 m par an. Les berges des principaux cours d'eau sont également détériorées par l'érosion hydrique avec comme conséquence l'ensablement ou la sédimentation des cours d'eau.

2.3. LES IMPACTS DE LA DEGRADATION DES TERRES AU SENEGAL

Il est apparu clairement que la dégradation des terres a atteint des proportions importantes dans les niveaux des différentes zones agro-écologiques et constitue un danger majeur pour certaines activités économiques surtout celles qui sont liées à la production agricole en ce qu'elle affecte directement les terres arables et réduit leur capacité de production.

Il est apparu que la dégradation favorise la désorganisation des systèmes de production, la baisse des productions (agricole, pastorale et forestière), ce qui entraîne fondamentalement une perte des revenus des ménages ruraux et la persistance de l'insécurité alimentaire. Cette situation entraîne l'exode rural vers les centres urbains et les zones côtières. C'est dire donc que la dégradation des terres impacte fondamentalement sur la situation économique du Sénégal.

En effet, les estimations approximatives donnent à penser que le coût économique annuel mensuel de la dégradation des sols au Sénégal pourrait atteindre l'équivalent de 1% du PIB

(BM, 2007). Une estimation faite par le Gouvernement² révèle que la valeur de la « production perdue » (comparée au potentiel) dans le secteur primaire due à la perte de fertilité se chiffre à environ 140 milliards de F CFA chaque année entre 1990 et 2000, ce qui correspond à 4,5% du PIB de l'année 2000.

En utilisant la méthode d'évaluation de la valeur économique environnementale qu'est la méthode des coûts de remplacement pour approcher le coût économique de la dégradation des sols au Sénégal, on a estimé entre 1997 et 2007 que les projets de lutte contre la dégradation des terres au Sénégal ont mobilisé une enveloppe financière estimée à 643 millions de dollars US, soit environ 321,5 milliards de F FCA (Banque mondiale, 2007, P : 63), ce qui est équivalent à un peu plus de 10% du PIB du Sénégal de l'année 2000.

III - SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE LA GDT AU SENEGAL

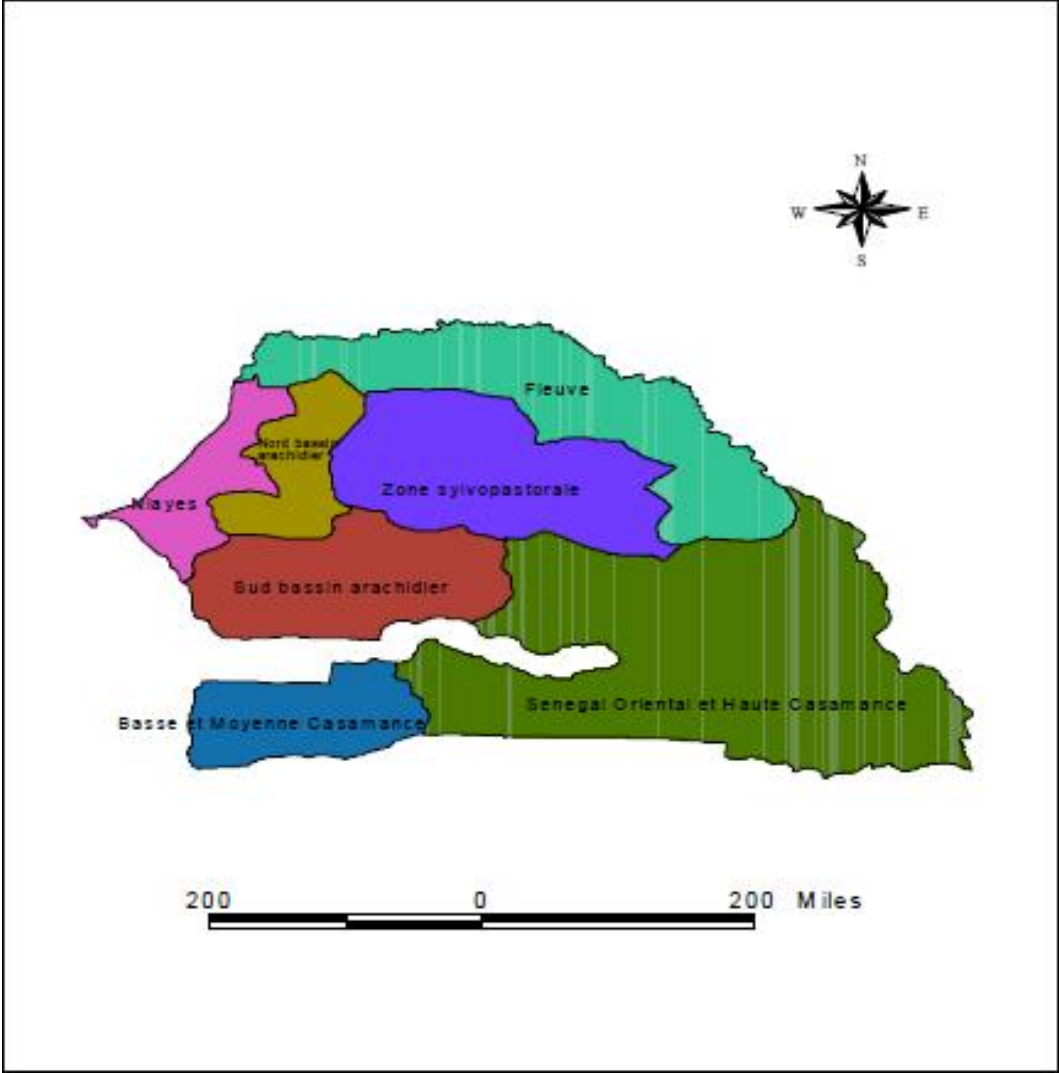
Les principaux enseignements tirés du rapport de diagnostic multidimensionnel (écosystémique, technique, politico-juridique, financier et institutionnel) de la dégradation des terres au Sénégal font l'objet de la synthèse suivante. Cette dernière reprend pour chaque dimension les principaux atouts/potentialités, les contraintes ainsi que les hypothèses.

3.1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ECO-SYSTEMIQUE DE LA GDT

Le tableau N°3 récapitule les atouts, contraintes et les pistes de solutions identifiées dans les différentes zones agro-écologiques du Sénégal (voir figure N°2).

² Fiches techniques pour l'élaboration du Plan d'orientation pour le développement économique et social (2002 – 2007)

Fig. 02 : carte des zones agro-écologiques du Sénégal



Source : Plan d'Action national pour l'Adaptation aux changements climatiques (MEPN, 2006)

Tableau N°3 : Synthèse du diagnostic éco-systémique par zone agro-écologique

Zone agro-écologique	Les atouts identifiés dans les zones	Les contraintes identifiées dans les zones	Mesures à prendre ou actions à mener
Vallée du Fleuve Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> - programmes forestiers ont permis d'éprouver des techniques de protection et de restauration des forêts et boisements par la mise en défens, la plantation et même les semi-directs après un travail du sol ; - élaboration de plans d'aménagement et de gestion agro-sylvo-pastorale par les populations riveraines des forêts ciblées. 	<ul style="list-style-type: none"> - sécheresse ; - salinité des sols; - mauvais drainage et utilisation abusive des produits chimiques ; - mauvaises herbes qui envahissent les eaux fluviales (exemple Typha) ; - réduction du potentiel de pâturage du fait des activités agricoles ; - non-intégration de l'arbre dans les périmètres irrigués ; - non sécurisation foncière ; - pression foncière ; - appauvrissement des sols ; - déforestation et avancée du désert ; - manque de point d'eau ; - ensablement des cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - bon aménagement hydro-agricole ; - gestion efficace des ressources en eau ; - lutte contre la pollution chimique; - lutte contre l'érosion hydrique (en nappe, en rigole, par ravinement) : diguettes, digues filtrantes, cordons pierreux, reboisement des berges ; - établissement des parcours pour le bétail ; - aménagement des points d'eau (puits, forage, bassins de rétention) pour les besoins pastoraux ; - développement des cultures fourragères - création de réserves naturelles communautaires - mise en place d'unités pastorales ; - généralisation et mise en œuvre des PAOS ; - aménagement et gestion des forêts classées et protégées ; - restauration, maintien et amélioration de la fertilité du sol (association et rotation des cultures, jachères, fertilisation appropriée, etc.) ; - protection des sols contre l'érosion éolienne (brise-vent, arbre dans les champs agricoles, paillage, épandage de résidus de récolte, etc.) ; - mise en œuvre du cadastre rural.

Suite tableau			
Zone agro-écologique	Les atouts identifiés dans les zones	Les contraintes identifiées dans les zones	Mesures à prendre ou actions à mener
Zone sylvo-pastorale	<ul style="list-style-type: none"> - ouverture de pare-feu, gestion des pâturages, suivi sanitaire des troupeaux et exploitation des forages dans la zone sont des pratiques éprouvées dans le cadre d'un partenariat entre les services forestier, de l'élevage et de l'hydraulique et les Collectivités Locales ; - existence de capacités techniques, d'autogestion des unités pastorales et des forages par les Collectivités Locales et les populations 	<ul style="list-style-type: none"> - sécheresse; - manque d'eau de surface ; - pauvreté des sols ; - surexploitation des pâturages, destruction du couvert végétal et des sols; - érosion éolienne linéaire ; - état vétuste des équipements hydrauliques ; - mauvaise gestion des points d'eau ; - réduction des espaces pastoraux ; - législation foncière inadaptée ; - feux de brousse. 	<ul style="list-style-type: none"> - protection des sols contre l'érosion éolienne (brise-vent, arbre dans les champs agricoles, paillage, épandage de résidus de récolte, etc.) ; - réalisation des bassins de rétention ; - restauration, maintien et amélioration de la fertilité du sol (association et rotation des cultures, jachères, fertilisation appropriée, etc.) ; - aménagement des aires pastorales sous forme d'unités pastorales ; - gestion rationnelle des pâturages et surtout de la transhumance ; - lutte contre les feux de brousse et réalisation des pare- feux ; - révision de la législation foncière ; - lutte contre l'érosion hydrique ; - promotion de l'élevage intensif ; - promotion de la culture fourragère.
Casamance	<ul style="list-style-type: none"> - adoption des techniques d'ouverture et d'entretien de pare-feux, - développement des plantations d'anacardier pour la production et la commercialisation des noix d'anacarde ; - adoption des techniques de restauration et de conservation des terres, ainsi que des technologies d'agroforesteries avec l'intégration de l'arbre dans le paysage agraire par la mise en place de haies vives, brise-vent, plantations de délimitation des parcelles agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - intrusion maritime dans les cours d'eau ; - acidification des sols de bas-fonds ; - érosion des sols peu profonds et salinisation des bas-fonds ; - dégradation des mangroves et salinisation - croissante des rizières ; - feux de brousse ; - ensablement des rizières ; - déforestation. 	<ul style="list-style-type: none"> - lutte contre l'érosion hydrique ; - promotion des techniques de collecte et de conservation de fourrages ; - intensification des techniques d'arboriculture fruitière ; - lutte contre la salinité des terres (digues et petits barrages anti sel, paillage); - diffusion de techniques de carbonisation moins consommatrices de bois ; - promotion des variétés de riz tolérantes à la salinité et à l'acidité;

- récupération des sols salés, etc.

Suite tableau

Zone agro-écologique	Les atouts identifiés dans les zones	Les contraintes identifiées dans les zones	Mesures à prendre ou actions à mener
Bassin arachidier	<ul style="list-style-type: none"> - introduction de l'arbre dans le système agraire ; - développement des technologies agro-forestières (haies vives, brise-vent, boisements) au niveau des exploitations agricoles individuelles et communautaires ; - certaine maîtrise des techniques de défense et restauration des sols, de conservation des eaux et sols ; - certaine maîtrise des techniques de lutte contre l'érosion hydrique et l'avancée de la langue salée (cordons pierreux, gabions, fascines, digues anti-sel, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - sols très dégradés et vulnérables à l'érosion éolienne ; - baisse de la fertilité des sols et leur faible régénération; - dégradation chimique ; - surexploitation et réduction des pâturages ; - appauvrissement de la végétation ; - surexploitation des eaux souterraines ; - mauvaises pratiques culturales ; - désertification ; - forte érosion hydrique ; - pression foncière ; - forte présence d'une monoculture ; - salinisation des terres ; - forte pression de l'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration et restauration de la fertilité des sols ; - mise en place de bassins de rétention ; - mise en place de forêts communautaires ; - lutte contre l'érosion hydrique (cordons pierreux, haies vives, retenues collinaires) ; - lutte contre la salinité des terres (digues et petits barrages anti sel); - reboisement ; - mise en place d'unités pastorales ; - bonne gestion des ressources forestières ; - fixation des dunes.
Zone du Centre-Est et Sud-Est	<ul style="list-style-type: none"> - populations ont adopté certaines techniques dont la lutte préventive contre les feux de brousse, de modèles de plan simple de gestion de forêts communautaires ; - agroforesterie et intégration de l'arbre dans le paysage agraire (haies vives, brise-vents, plantations de délimitation des parcelles agricoles, cultures des plantes fourragères ligneuses et améliorantes de la fertilité des sols). 	<ul style="list-style-type: none"> - étendue importante de sols pauvres situés sur les hauteurs ; - sols peu profonds sur cuvettes latéritiques ; - sols vulnérables (après déboisement) à l'érosion éolienne et au ruissellement ; - détérioration du couvert végétal ; - feux de brousse fréquents ; - coupe du bois pour charbon. 	<ul style="list-style-type: none"> - diffusion de techniques de carbonisation moins consommatrices de bois ; - lutte contre l'érosion hydrique (cordons pierreux, haies vives; retenues collinaires) ; - bonne gestion des ressources forestières ; - mise en place d'unités pastorales.

Fin tableau

Zone agro-écologique	Les atouts identifiés dans les zones	Les contraintes identifiées dans les zones	Mesures à prendre ou actions à mener
Niayes	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise de certaines techniques développées par les projets et programmes dans la gestion durable des terres. - existence d'une bande filao pour lutter contre l'avancée des dunes au niveau des cuvettes maraichères 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance des pluies ; - menaces de l'avancée des dunes vives et remise en mouvement des dunes anciennes; - salinisation des sols et des puits ; - disparition de la végétation sur les dunes ; - comblement et ensablement des terres de bas-fonds - extension des surfaces urbaines ; - Pollution des eaux et des sols. 	<ul style="list-style-type: none"> - régénération et protection de la bande de filao ; - lutte contre l'intrusion du sel - bassins de rétention ; - protection contre l'utilisation des produits chimiques ; - reboisement ; - lutte contre l'érosion côtière ; - lutte contre l'extraction frauduleuse de sable de mer.

Au total les contraintes majeures identifiées sont relatives à :

- la **dégradation du couvert végétal** qui affecte l'essentiel des zones agro-écologiques : Zone Sylvo-pastorale, Vallée du Fleuve Sénégal, Bassin arachidier, Casamance et Sénégal oriental ;
- l'**érosion éolienne** qui touche principalement la zone du fleuve (en bordure de la vallée), la zone littorale des Niayes, la zone sylvo-pastorale et le Centre-Nord (Nord du Bassin arachidier) ;
- l'**érosion hydrique** qui affecte 77% des terres dégradées du pays est observable dans la zone du fleuve Sénégal, le Bassin arachidier (le plateau cuirassé de Ndiass, le Sud-Est du Sine Saloum) et toute la partie Est de la Casamance ;
- la **salinisation des terres** qui est localisée en Casamance, dans le Bassin arachidier (Sine Saloum), dans la Vallée du Fleuve Sénégal et au Sénégal Oriental ;
- l'**acidification des terres** qui touche les sols du domaine fluvio-marin de la Vallée du Fleuve Sénégal, de la Casamance, du Sine-Saloum et se manifeste aussi dans les Niayes ;
- la **baisse de fertilité des terres** qui affecte essentiellement le Bassin arachidier, le Sénégal oriental et la zone Sylvo-pastorale ;
- la **dégradation des ressources pastorales** en Zone Sylvo-pastorale et Bassin arachidier Nord.

Aussi des pistes de solutions ont été identifiées pour inverser les tendances de la dégradation des terres à partir des actions de lutte contre:

- l'érosion hydrique : mesures mécaniques (ouvrages de retenue) couplée avec des mesures biologiques (Regénération Naturelle Assistée (RNA), reboisement, mise en défens...), mesures physiques (paillages ou mulching) ;
- la dégradation des ressources pastorales : culture d'espèces fourragères, réhabilitation de mares, mesures biologiques (RNA, reboisement, mise en défens...), ouverture et gestion de pare-feux ;
- la dégradation du couvert végétal : mesures biologiques (RNA, reboisement, mise en défens...), ouverture et gestion de pare-feux, aménagement de zones de parcours;
- la salinisation des terres : mesures mécaniques (barrages, digues et diguettes anti sel), mesures chimiques (amendement au phosphogypse) utilisation de plantes halophiles ;

- la baisse de fertilité des sols : association mesures biologiques (RNA, agroforesterie), mesures agronomiques (amendements, rotation culturale), mesures de gestion (jachère) ;
- l'érosion éolienne : mesures physiques (brise-vents, haies vives) associée à des mesures agronomiques (amendement, paillage...) ;

A ces solutions s'ajoutent les propositions suivantes :

- l'ouverture des couloirs de bétail, une gestion rigoureuse de la transhumance, la mise en place d'unités pastorales dotées de plan fonctionnel ;
- le renforcement de capacités techniques de l'ensemble des acteurs dans les différentes techniques de lutte contre la dégradation des terres ;
- l'opérationnalisation des Plan d'Aménagement et d'Occupation des Sols (PAOS) et surtout une mise en place de véritables plans d'aménagement des terres ;
- la connaissance plus approfondie des sols du Sénégal avec à la clef la carte pédologique réactualisée;
- les programmes de sensibilisation et d'information sur les dangers des mauvaises pratiques ;
- la sécurisation foncière ;
- la lutte contre les herbes envahissantes ;
- la réalisation d'aménagements hydro-agricoles avec un bon système de drainage.

3.2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TECHNIQUE DE LA GDT

Le diagnostic technique a permis de passer en revue les pratiques de GDT par zone agro-écologiques (cf. annexe 2) a fait apparaître un certain nombre d'atouts et contraintes que le tableau suivant récapitule.

Tableau n°4 : Atouts/contraintes et pistes de solutions techniques

Atouts	Contraintes	Pistes de solutions
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un volume important et varié de paquets technologiques mis au point par la recherche (mesures physiques, biologiques...); - large utilisation des techniques par les services techniques, les projets et programmes, les ONG et les populations; - Maîtrise des techniques de lutte contre la dégradation des terres; - Existence d'expériences réussies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques orientées plus sur les symptômes que les causes véritables; - Vétusté de la carte pédologique du pays; - Déficit d'entretien et d'appropriation des ouvrages par les bénéficiaires posant un problème de durabilité; - Déficit de partage et de documentation des connaissances locales; - faiblesse de capacités techniques des acteurs; - Déficit de partage et de documentation des connaissances locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des solutions aux véritables causes des problèmes de la dégradation et ne pas se limiter uniquement à la résorption des conséquences; - Actualiser la carte pédologique du pays; - Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des producteurs dans l'entretien des ouvrages de GDT; - Capitaliser le paquet technologique existant, valoriser les techniques locales et les promouvoir; - Mettre en œuvre de grands programmes sur la RNA, lutte contre les feux de brousse, l'aménagement des forêts, l'aménagement des unités pastorales, la restauration des terres, le reboisement; - Mettre en œuvre une politique de sensibilisation.

3.3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE LA GDT

Le tableau ci-après reprend les atouts et de contraintes ressortis par le diagnostic financier.

Tableau n°5 : Atouts, contraintes et pistes de solutions économiques-financiers

Atouts	Contraintes	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la GDT dans le document de Politique Economique et Sociale du Sénégal ; - Mise en place du CDMT ; - Environnement politique favorable à l'investissement ; - Intérêt de plus en plus important de l'Etat et des PTF pour la problématique de GDT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des ressources financières mobilisées par l'Etat. - Inefficience des ressources mobilisées ; - Absence de données fiables ; - Lourdeurs des procédures des PTF ; - Faiblesse des capacités de mobilisation de fonds des acteurs ; - Faiblesse des capacités des acteurs dans la formulation de projets et programmes de GDT ; - Forte dépendance de la mise en œuvre des politiques, stratégies, projets et programmes en matière de GDT de l'aide extérieure ; - Déséquilibre entre l'affectation des ressources et les niveaux de dégradation des zones bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'une étude sur les coûts, les impacts économiques et financiers de GDT au Sénégal ; - Mise en place d'un cadre de coordination de la GDT ; - Accroissement des ressources financières allouées à la GDT en rapport avec le niveau de dégradation des zones bénéficiaires ; - Renforcement des capacités des différents acteurs dans la formulation de projet de GDT ; - Inscription de la GDT dans les différents documents de planification ; - Diversification des sources de financement de la GDT ; - Mise en œuvre d'actions de communication, de lobbying auprès des différents décideurs et partenaires pour une plus grande prise en compte de la GDT.

3.4. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC POLITICO-JURIDIQUE DE LA GDT

Le tableau ci-après reprend les atouts et de contraintes ressortis du diagnostic politico-juridique.

Tableau n°6 : Atouts, contraintes et pistes de solutions politico-juridiques

Atouts	Contraintes	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique des pouvoirs publics de prendre en charge la problématique de la gestion durable des terres ; - Ratification par le Sénégal de la presque totalité des conventions internationales relatives à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles ; - Elaboration et la mise en œuvre de divers plans sectoriels et thématiques sur l'environnement et les ressources naturelles ; - Implication des Collectivités Locales avec le transfert de compétences en matière d'environnement et de ressources naturelles ; - Existence d'instruments juridiques qui, participent à une gestion efficace de la problématique parmi lesquels nous avons : (i) la loi agro-sylvo-pastorale, (ii) les textes relatifs à la tenure foncière et (iii) les textes sectoriels (code de l'eau, code de la chasse et de la faune, code minier, code forestier, code de l'environnement) ; - DPES accorde une place centrale à la gestion des ressources naturelles, au contrôle de la dégradation des terres et à la GDT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de la connaissance des instruments juridiques ; - Faiblesse de l'application des instruments juridiques ; - Insuffisances de certains textes juridiques ; - Contradictions entre certains textes ; - Non reconnaissance du pastoralisme comme usage approprié et protecteur de la nature ; - Non sécurisation du foncier rural ; - Faiblesse de l'intégration de la GDT dans les politiques sectorielles ; - Faiblesse des moyens matériels, humains et financiers mobilisés dans la mise œuvre des politiques et stratégies ; - Insuffisance dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et stratégies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Révision des textes législatifs et réglementaires et des documents de politiques au regard de la GDT et leur mise en cohérence ; - Prise en compte des aspects liés à la gestion durable des terres dans les différents documents de planification ; - Renforcer la décentralisation en mettant à la disposition des collectivités locales des ressources (financières et humaines) ; - Révision de la politique foncière pour une plus grande sécurisation du foncier et une reconnaissance du pastoralisme (Cf. élaboration du code pastoral) ; - Etablissement d'un suivi-évaluation des politiques et textes juridiques pour mesurer le niveau d'application des différents textes ; - Renforcement du niveau de capacités des différents acteurs aux différents textes existants ; - Traduction des différents corpus réglementaires en langues nationales.

3.5. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL DE LA GDT

Le diagnostic institutionnel fait apparaître un certain nombre d'atouts et de contraintes résumés dans le tableau suivant :

Tableau n°7 : Atouts, contraintes et pistes de solutions institutionnelles

Atouts	Contraintes	Pistes de solutions
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures centrales et déconcentrées qui ont pour mission d'élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les initiatives relevant des politiques nationales en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles (en agriculture, élevage, environnement, hydraulique...); - Existence de structures décentralisées constituées des collectivités locales (Régions, Communes, Communautés rurales); - Existence d'institutions non gouvernementales actives dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (ONG, Fondations, Associations, Secteur privé, etc.); - Existence d'institutions de formation / recherche, bureaux d'études et autres prestataires de services; - Existence d'organismes de coopération (au niveau bilatéral et multilatéral) actifs dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles; 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'intégration des stratégies des divers ministères intervenant dans la GDT favorisant un cloisonnement institutionnel défavorable au secteur; - Interventions se faisant souvent à travers des projets/programmes; - Multiplicité des centres de décisions et de gestion des projets et programmes de GDT ou ayant un volet GDT; - Chevauchement et confusion des rôles et responsabilités des acteurs; - Faiblesse des ressources financières; - Faiblesse des capacités techniques, logistiques des services administratives; - Faiblesse des ressources humaines des structures étatiques; - Insuffisance des moyens humains, financiers et des compétences techniques en matière de recherche appliquée; - Déficit de communication entre les acteurs; - Manque de synergie entre les acteurs pour la mise en œuvre des actions; - Manque de vision partagée entre les acteurs (gouvernement, ONG, OCB, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'approche programmes; - Capitalisation des actions en fin de projets; - Renforcement de capacités institutionnelles des ministères; - Clarification des rôles et responsabilités des différentes structures qui interviennent dans la GDT; - Renforcement de capacités des acteurs à la base (OP, collectivités locales, ONG, privés, etc.); - Mise en place d'un cadre de coordination regroupant l'ensemble des acteurs intervenants dans les actions de la GDT; - Renforcement de la communication à tous les niveaux et entre toutes les parties prenantes; - Renforcement des ressources humaines, financières, logistiques et techniques des structures de recherche et d'encadrement qui s'activent dans la GDT.

IV - LE CADRE NATIONAL D'INVESTISSEMENT STRATEGIQUE POUR LA GDT AU SENEGAL

L'analyse des résultats de l'état des lieux de la GDT au Sénégal a permis de sortir un nombre important de problèmes permettant de constater l'insuffisance et l'inefficacité des interventions en GDT par rapport aux besoins du pays en la matière. Ce constat est corroboré par l'amplification des processus de dégradation, la baisse de la productivité agro-sylvo-pastorale, les résultats peu convaincants du secteur agricole au regard des investissements introduits. Ces contraintes identifiées peuvent être regroupées en six points que sont :

- l'absence de synergie dans les interventions ;
- la fragilisation des écosystèmes du pays ;
- la méconnaissance de l'état des ressources naturelles du pays et de la dégradation des terres ;
- la faiblesse des investissements ;
- l'insuffisante prise en charge juridique et politique de la GDT ;
- la faiblesse de la capacité d'action des acteurs, surtout, ceux à la base.

Pour remédier à ces différents problèmes, il est crucial que des investissements soient faits sur des actions allant dans le sens de:

- une mise en cohérence des missions et interventions des acteurs de la GDT afin d'enrayer définitivement les doublons entre institutions et de garantir plus d'efficience et d'efficacité dans les actions menées en faveur de la GDT ;
- une amplification des pratiques de GDT et de la lutte contre la totalité des phénomènes de dégradation en vue d'optimiser les actions et améliorer la base productive des différentes zones agro-écologiques ;
- la disposition de données fiables et actualisées sur les ressources et l'état de la dégradation des terres du Pays;
- une plus grande prise en charge politique, juridique et financière de la GDT ;
- un renforcement des capacités financière, technique et matérielle des acteurs.

Ces priorités d'investissement ont été déclinées en cinq (5) axes stratégiques d'investissement prioritaires à savoir :

1. Amélioration du cadre politique, institutionnel, juridique et financier de soutien à la GDT.
2. Mise à l'échelle des activités de GDT.

3. Mise en place d'un système efficace de gestion des connaissances et de suivi évaluation des activités de GDT.
4. Renforcement de capacités des acteurs de la GDT.
5. Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du CNIS/GDT.

4.1. LA VISION DE LA GDT AU SENEGAL

Au Sénégal, le concept de GDT, utilisé au même titre que celui de Gestion durable des Sols (GDS) est magnifié par le projet SN/GDT financé par la Banque mondiale dans l'optique de lutter contre la dégradation des sols, d'accroître et de soutenir la productivité agricole, tout en protégeant et en réhabilitant les fonctions et services des écosystèmes dans la zone agro-écologique du Bassin arachidier.

Le concept de dégradation des terres est associé dans la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources naturelles (2009-2015), à la diminution de la capacité productive des terres arables due à des facteurs comme les érosions hydriques et éoliennes, la salinité, l'acidité, les pratiques culturales inappropriées avec comme conséquence majeure une augmentation de la pression humaine sur les forêts à la recherche de terres cultivables.

Ce fléau a été reconnu, à maintes reprises, par le Gouvernement du Sénégal comme étant une contrainte majeure pesant sur le développement et l'atteinte de la sécurité alimentaire. La lutte contre la dégradation des terres et la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles ont été établies comme des objectifs clés dans pratiquement toutes les politiques et stratégies nationales depuis le *Plan National d'Action pour l'Environnement* de 1993.

Ainsi la *Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale* (LOASP, 2004) fait de la promotion d'une exploitation plus efficace des terres et de l'amélioration de la fertilité des sols des objectifs stratégiques primordiaux de la politique nationale de développement rural, et la *Stratégie de Croissance Accélérée* (2006) établit « l'agriculture durable » comme moteur clé de la croissance économique du Sénégal. Plus récemment, la LPSERN se fixe comme orientations stratégiques l'*amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles*, l'intensification de la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes et le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles. Le Cadre stratégique Décennal (CSD) (2011), érige en axe stratégique prioritaire « *Relever durablement la production et la productivité* » après celle de l'amélioration de la gouvernance

du secteur agricole. Sans omettre le Document de Politique Economique et Social (DPES 2011-2015) qui dans son axe 2 « *Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable* », donne un rôle prioritaire à l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le développement durable dans la réduction de la pauvreté. De manière plus concrète, le Programme national d'Infrastructures Agricoles (PNIA, 2011-2015) qui s'inscrit dans le processus de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA, vise à faire jouer l'agriculture son rôle majeur dans la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Cette importance a permis de positionner la GDT comme un outil primordial de lutte contre la dégradation de terres, d'accroissement de leur productivité dans le long terme permettant ainsi de lutter durablement contre la pauvreté et la vulnérabilité des populations rurales.

En s'alignant à la plateforme TerrAfrica, le Sénégal s'inscrit et adopte sa définition de la Gestion durable des Terres (GDT) comme étant « *l'adoption de systèmes d'utilisation des terres qui, à travers des pratiques de gestion appropriées, permettent à ses utilisateurs de maximiser les avantages procurés par les terres, tout en préservant ou en renforçant leurs fonctions de soutien écologique. (...Elle) englobe toutes les autres approches établies, comme la protection du sol et des eaux, la gestion des ressources naturelles, la gestion intégrée de l'écosystème. Elle suppose aussi une approche holistique pour parvenir à des écosystèmes productifs et sains, en intégrant les besoins et les valeurs sociaux, économiques, physiques et biologiques.* » (TerrAfrica, 2005).

En tenant compte des différentes orientations stratégiques nationales dans les secteurs clés de GDT que sont l'environnement, l'agriculture mais aussi les différentes contraintes identifiées lors du diagnostic multidimensionnel de la dégradation des terres au Sénégal, la vision GDT du Sénégal est la suivante :

«A l'horizon 2026, l'environnement politique, juridique, institutionnel, technique et financier favorable a permis au Sénégal d'inverser durablement la dégradation des terres dans tous les écosystèmes pour une productivité durable et un bien être de ses populations ».

4.2. MISSIONS DU CNIS/GDT DU SENEGAL

Les différents axes stratégiques sont inscrits dans ce document de référence qu'est le Cadre national d'Investissement stratégique de Gestion durable des Terres (CNIS/GDT) qui a pour missions principales de :

- asseoir un mécanisme de coordination institutionnelle entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la GDT, à travers l'implication effective de tous ;
- proposer un portefeuille de programmes et projets pour prendre en charge les actions de GDT ;
- se positionner comme un creuset de technologies appropriées et de bonnes pratiques de GDT mobilisables dans la lutte contre la dégradation des terres ;
- faire office de cadre de dialogue politique entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers dans la formulation des projets et programmes de GDT et dans la mobilisation des ressources financières pour leur mise en œuvre ;
- faciliter la recherche et la mobilisation de financements pour la GDT ;
- servir de guichet financier, réceptacle de toutes les contributions financières à la GDT afin de garantir une utilisation efficiente et rationnelle des financements et autres ressources mobilisées dans le cadre de la GDT.

4.3. OBJECTIFS DU CNIS/GDT

4.3.1. Objectif global

L'objectif global du CNIS/GDT est d'assurer une synergie dans l'intervention de tous les acteurs pour arriver à inverser les tendances de dégradation des terres et gérer durablement ces dernières au Sénégal.

4.3.2. Objectifs spécifiques

OS1 : Instaurer un environnement favorable à une prise en charge synergique de la GDT au Sénégal ;

OS2 : Promouvoir à grande échelle les bonnes pratiques de la GDT pour réduire durablement le processus de dégradation de la terre et améliorer les fonctions productives des différentes zones agro-écologiques du pays ;

OS3 : Avoir une connaissance fiable et actualisée sur les ressources, l'état de la dégradation des terres du Pays mais aussi des techniques et pratiques en GDT ;

OS4 : Renforcer la capacité d'action en GDT des acteurs surtout ceux à la base ;

OS5 : Favoriser par la communication, une bonne appropriation du CNIS/GDT par les acteurs et l'adoption de comportements porteurs.

4.4. RESULTATS ATTENDUS

R1 : un environnement favorable à la pratique de la GDT est renforcé ;

R2 : les activités de mise à l'échelle de la GDT de grande envergure sont déroulées sur le terrain ;

R3 : des systèmes efficaces d'acquisition de connaissances et suivi-évaluation sont mis en place ;

R4 : les capacités d'actions des acteurs sont renforcées ;

R5 : une stratégie de communication efficace est définie et mise en œuvre.

4.5. LES AXES STRATEGIQUES D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES POUR LA GDT

Les axes sont subdivisés en programmes déclinés en actions qui pourront être ajustés périodiquement, à la lumière de l'évolution de l'environnement, la disponibilité des ressources et le progrès de la mise en œuvre du cadre stratégique. Sur la base d'une approche glissante, de nouveaux projets et programmes seront intégrés.

4.5.1. Axe 1 : Amélioration du cadre institutionnel, juridique et financier de soutien à la GDT

L'objectif de cet axe est de rendre l'environnement propice à une meilleure prise en compte du cadre institutionnel, juridique et financier de la GDT au Sénégal. Pour cela, le travail doit aller dans le sens d'une mise en cohérence des différentes missions et interventions des acteurs institutionnels, l'instauration d'un cadre d'incitation favorable et l'intégration de la question de la GDT dans la politique nationale. Sur ce, l'axe s'appuie sur trois (3) programmes que sont le programme d'amélioration du pilotage institutionnel de la GDT, le programme d'intégration de la GDT dans les politiques et stratégies nationales et locales et le programme d'amélioration du financement de la GDT au Sénégal.

❖ Programme d'amélioration du pilotage institutionnel et du cadre juridique de la GDT

Il consiste à aller à l'encontre de la multiplicité des pôles de pilotage de la GDT au Sénégal, l'émiettement des interventions et le chevauchement entre institutions dans leurs rôles et responsabilités. La finalité est de rendre efficaces et efficientes les interventions empiriques. Les actions identifiées qui structurent ce programme sont relatives à la création d'un cadre de

coordination des activités de GDT et la révision des textes portant organisation et fonctionnement des institutions en charge de la question.

Création d'un cadre de coordination des activités de GDT

Ce cadre institutionnel qui se veut assez représentatif de tous les acteurs, sera positionné en amont de tous les intervenants actuels et fera office de centre décisionnel de la GDT au Sénégal. Les principales activités consistent à :

- créer le cadre de coordination à travers des textes qui définissent les modalités de fonctionnement, le statut, son ancrage, les organes qui le composent et la mise à disposition des ressources humaines et financières, etc. ;réviser et harmoniser les cadres juridiques des institutions en charge des activités de GDT.

Révision des textes portant organisation et fonctionnement des institutions qui s'activent dans la mise en œuvre de la GDT

Elle consistera en une clarification des rôles et responsabilités des acteurs évoluant dans le secteur avec pour finalité la suppression des doublons. Il s'agira surtout de procéder à l'état des lieux des différents textes existants et leur révision pour leur mise en cohérence.

Programme d'intégration de la GDT dans les politiques et stratégies nationales et locales

Ce programme vise à positionner la GDT comme un outil indispensable de développement. A la vue de son importance dans l'accroissement de la productivité agricole et la préservation de l'environnement, il est crucial de doper sa prise en compte dans les orientations politiques et stratégiques, et ce, à toutes les échelles. Ainsi, il est préconisé son intégration dans les documents de planification (plans sectoriels, PRDI, PLD, PIC ...), et le renforcement du cadre juridique régissant le foncier indispensable à sa sécurisation.

Intégration de la dimension GDT dans tout document de planification sectoriel et local (plans sectoriels, PRDI, PIC, PLD ...)

Il s'agira dans le cadre de cette action de procéder à la relecture des différentes politiques et stratégies touchant, l'environnement, la pêche, l'eau, la terre, l'élevage, etc. pour prendre en compte la dimension GDT. Il sera aussi question dans le cadre de cette action de passer en revue les différents documents de planification pour intégrer la GDT et aussi prendre en compte cette dimension dans l'élaboration de tout nouveau document. Pour une GDT dans tous les documents de planification, surtout nationales et locaux, il faut procéder à la confection et la diffusion d'un référentiel de planification de la GDT.

Redéfinition du cadre juridique du foncier

Pour une sécurisation des investissements de GDT, il est fondamental de procéder à la finalisation et à la mise en œuvre des textes relatifs au foncier. Pour y arriver, il est prévu de mener des actions de plaidoyer sur la base de production de textes qui vont être des supports d'actions.

❖ Programme d'amélioration du financement de la GDT

L'objectif de ce programme est de favoriser une plus grande mobilisation des financements en faveur de la GDT à travers la conduite d'une étude sur les coûts, impacts économiques et financiers de la GDT au Sénégal, le renforcement des capacités financières des collectivités locales en vue d'une prise en charge de la GDT, le renforcement des capacités techniques des acteurs dans la formulation de projets et programmes de GDT bancables et la promotion des mécanismes de financements adaptés.

Conduite d'études sur les coûts, impacts économiques et financiers de la GDT au Sénégal et les ressources financières mobilisées

Elle permettra de pallier le gap informationnel sur les données financières tant bien concernant les montants injectés que les impacts économiques et financiers de la dégradation des terres au Sénégal.

Renforcement des capacités financières des collectivités locales en vue d'une prise en charge de la GDT

En conformité avec les orientations de la politique de décentralisation faisant des collectivités locales, les principaux acteurs de la gestion de l'environnement et vue la faiblesse de la prise en charge de la question de la GDT par ces dernières, il est important de renforcer leurs capacités financières afin qu'elles puissent prendre davantage en charge la question. Il est important aussi d'ouvrir une ligne budgétaire spécifique à la GDT.

Renforcement des capacités techniques des acteurs dans la formulation de projets et programmes de GDT bancables

Cette intervention est importante si nous devons augmenter les chances du Sénégal dans la création d'opportunités favorables à une intervention massive des acteurs en faveur d'une GDT.

Promotion des mécanismes de financements adaptés

L'incitation des partenaires techniques et financiers à intervenir en faveur de la GDT passe par la promotion de mécanismes de financement adaptés. Il s'agira aussi dans le cadre de cette

action de procéder à l'ouverture d'un guichet au niveau du FNDASP tout en précisant les modalités d'accès.

4.5.2. Axe 2 : Mise à l'échelle de la GDT

La définition de cet axe s'inscrit dans la nécessité d'optimiser les activités de lutte contre la dégradation des terres dans les différentes zones agro-écologiques du pays en s'attaquant, de façon générale et résolue, à l'ensemble des phénomènes de dégradation des terres identifiés afin de préserver, améliorer et sécuriser la base productive. Pour ce, cinq (5) programmes nationaux sont proposés, à savoir le Programme National de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux, le Programme National de Restauration et d'Amélioration des Sols, le Programme National de Restauration et de Gestion des Pâturages, le Programme National de Récupération et Valorisation des Terres Salées et le Programme National d'Aménagement des Forêts.

❖ Programme national de Gestion intégrée des Ressources en Eaux

Ce programme va contribuer à une gestion intégrée des ressources en eaux et se fera conformément à l'approche Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE). Deux grandes actions sont de mise à travers ce programme, en l'occurrence (i) la maîtrise et la gestion des ressources en eaux à travers des activités d'aménagements hydro-agricoles, de bassins de rétentions et leur valorisation, de mobilisation et d'utilisation des eaux souterraines disponibles et d'appui aux organes de gestion ; (ii) la protection des ressources en eaux avec comme activités la lutte contre l'érosion hydrique (DRS pour les sapements de berges et ravinements), les plantes envahissantes et la pollution.

❖ Programme national de Restauration et d'Amélioration des Sols

Sa finalité est d'assurer la Défense et Restauration des Sols ainsi que la Conservation des Sols (DRS/CS) en vue d'une amélioration de sa capacité productive. Pour ce faire, des activités de Régénération Naturelle Assistée, de lutte anti érosive (érosion éolienne et hydrique), le recours à des techniques agro-forestières mais aussi la mise en œuvre d'activités d'amélioration de la fertilité des sols (amendements organique et minérale, mise en défend et promotion des bonnes pratiques agricoles).

❖ Programme national de Gestion des Pâturages

Pour une meilleure protection des espaces pastoraux et une valorisation de leurs ressources au profit des populations et du cheptel, la gestion des pâturages s'avère nécessaire et indispensable surtout dans les zones sylvo-pastorales, Bassin arachidier et Vallée du Fleuve. Elle devra se faire selon l'approche des unités pastorales (UP) basée sur une gestion concertée de ressources naturelles pastorales à travers l'élaboration participative de plans de gestion, la

mise en place de comités de gestion et le renforcement des capacités des différents responsables. Ces actions devront permettre de bien gérer les aménagements pastoraux (parcours du bétail, aménagement des points d'eau, pare-feux, etc.) qui devront être amplifiés dans les différentes zones agro-écologiques les plus affectées. Pour renforcer la sécurité alimentaire du bétail, il sera nécessaire de promouvoir la constitution de réserves fourragères, l'amélioration et la valorisation des fourrages naturels. Aussi, une promotion des cultures fourragères devra permettre la diminution de la pression sur les ressources.

❖ **Programme national de Récupération et Valorisation des Terres Salées**

L'objectif de ce programme est multiple. Il s'agit de récupérer, restaurer et valoriser les terres salées, mais aussi prévenir le processus dans les zones non encore affectées par la salinisation/acidification des terres. Pour ce, il est nécessaire en plus de l'actualisation des connaissances sur la salinisation/acidification, l'amplification des efforts de recherche et le suivi permanent des sols, de mettre en œuvre une combinaison d'activités de lutte mécanique, biologique et chimique dans les zones les plus affectées telles que le Bassin arachidier, la Vallée du Fleuve et la Casamance. La sécurisation du foncier s'avère aussi être une mesure favorable et incitative pour plus d'engagement de la part des acteurs à la base. Aussi, la valorisation des terres par les producteurs sera nécessaire pour une mise en valeur optimale des terres récupérées. Afin d'inscrire la portée de l'action dans la durée, il faut aussi renforcer la capacité des acteurs (producteurs, instituts de recherche, universités et autres acteurs de la société civile) pour une lutte efficace contre la salinité/acidité des terres.

❖ **Programme national d'Aménagement des Forêts**

Les pressions exercées sur les espaces forestiers sont telles que leur préservation devient une nécessité. Pour ce, il est cruciale d'accroître l'aménagement des forêts communautaires mais aussi de généraliser les plans d'aménagement et/ou de gestion des forêts.

4.5.3. Axe 3: Mise en place d'un système efficace de gestion des connaissances et de suivi évaluation des activités de GDT

La méconnaissance de l'état de la ressource nationale et des potentialités en termes d'actions constitue l'un des principaux freins à une intervention efficace et durable. Cette situation érige en urgence la disposition de données fiables et actualisées sur les ressources et l'état de la dégradation des terres mais aussi une meilleure connaissance et valorisation des potentialités locales en matière de lutte. Dans ce cadre, il est prévu trois programmes que sont celui d'évaluation des terres, de la mise en place d'un système d'information et de suivi évaluation de la GDT, et celui de valorisation des technologies et pratiques locales.

❖ **Programme national d'évaluation des terres**

Il consiste à procéder à la caractérisation et à la cartographie des sols et autres ressources naturelles du pays. Ce programme va permettre d'établir la situation de référence sur l'état des terres dans une perspective d'élaboration des cartes d'occupation des terres. Ce programme permettra aussi de capitaliser des méthodologies utilisées surtout dans le cadre du projet LADA (CSE).

❖ **Programme de mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation de la GDT**

Il s'agira de mettre en place un dispositif technique de veille et d'alerte de la dégradation des terres à travers l'installation d'observatoires des terres dans les zones agro-écologiques mais aussi l'instauration d'un système de gestion de base de données relationnelles.

❖ **Programme de valorisation des technologies et pratiques locales de GDT**

Ce programme vise à mieux connaître les techniques locales de GDT afin d'optimiser leur usage. Dans une telle perspective il est important de procéder à :

- l'inventaire des technologies et pratiques locales de GDT ;
- la validation et diffusion des technologies et pratiques inventoriées.

Ce programme permet aussi de renforcer la relation entre la recherche, le conseil agricole et rural et les acteurs à la base, avec l'appui des services techniques compétents.

4.5.4. Axe 4 : Renforcement de capacités des acteurs de la GDT

Pour assurer une bonne mise en œuvre de la GDT, le renforcement des capacités des acteurs est nécessaire. Il vise à mettre les acteurs dans les conditions et les dispositions pour une action efficace en faveur d'une Gestion durable des Terres. Il se fera à travers un appui institutionnel mais aussi un renforcement de capacité par la formation des acteurs principalement les formateurs afin qu'ils soient davantage en mesure d'inciter mais aussi de créer des opportunités favorables à une intervention optimale en faveur de la GDT. Le programme suivant doit permettre d'atteindre cet objectif.

❖ **Programme d'appui institutionnel et de renforcement des capacités techniques des acteurs de la GDT**

L'objectif de ce programme est double. Il vise à appuyer les institutions qui s'activent dans la GDT mais aussi à renforcer les capacités *techniques des acteurs (structures de l'Etat, collectivités locales, prestataires de services, société civile, OP)* sur la GDT.

Hormis l'appui logistique et financier des institutions clés intervenant dans la GDT, la mise en œuvre d'un plan de formation de l'ensemble des acteurs selon les différentes thématiques

issues du diagnostic et de l'analyse des besoins de formation, est aussi nécessaire. La finalité de ce programme à vocation transversale est de répondre à cette nécessité et de manière spécifique, il vise à :

- favoriser par la formation l'application des mesures politico-juridiques prises en faveur de la GDT ;
- habiliter les acteurs à s'approprier les bonnes pratiques et technologies de GDT et à agir en conséquence ;
- renforcer la capacité des acteurs aux méthodes de collecte et de traitement des données, de gestion et de diffusion des connaissances ;
- renforcer les capacités des acteurs pour la diffusion et le partage de la bonne information et la promotion de la GDT à la base à travers une éducation environnementale ciblant toutes les catégories d'âge et couches socioprofessionnelles.

4.5.5. Axe 5 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du CNIS/GDT et l'adoption de bons comportements

Cette communication vise une plus grande appropriation de cet outil à travers une meilleure connaissance de son objet et ses contours par les acteurs afin que les mesures d'accompagnement nécessaires puissent être prises mais aussi favoriser l'adoption de bons comportements et pratiques de GDT par les acteurs. Ainsi, un programme de plaidoyer, d'information, sensibilisation et communication des acteurs est décliné.

❖ Programme Plaidoyer, Information, Sensibilisation et Communication

Ce programme comporte deux actions que sont le plaidoyer et l'information, éducation et la communication (IEC).

🚦 Le plaidoyer

Avec pour objectif d'inciter les décideurs à agir en faveur de la GDT, le plaidoyer porte essentiellement sur la sensibilisation en vue de l'application des mesures préconisées dans ce document, pour son opérationnalisation mais aussi une plus grande intégration de la GDT dans les priorités nationales. Il s'agit plus spécifiquement de mener des actions de plaidoyer/lobbying :

- auprès des autorités politiques pour l'adoption du CNIS et la mise en place du cadre de coordination ;
- pour une mobilisation financière accrue en vue du financement de la GDT;

- envers les institutions de l'Etat (Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique et Social, Gouvernement...) pour une révision/rédaction des textes juridiques permettant d'avoir une meilleure prise en charge de la GDT ;

Information, Education et communication

Il est crucial de dérouler cette action pour favoriser une appropriation du CNIS, l'atteinte des objectifs et résultats assignés ainsi que l'adoption par les acteurs surtout ceux à la base, de comportements favorables à une gestion durable des terres au Sénégal. Elle vise non seulement la conscientisation des acteurs mais aussi la mise à disposition de l'information utile à la fois sur les textes et règlements, les bonnes pratiques, les connaissances et les technologies de GDT entre autres. Une stratégie de communication à vocation holistique est définie dans ce sens. Mais aussi, pour répondre aux besoins de communication des différents programmes du CNIS, une équipe de communication logée au sein de l'unité de coordination sera mise en place afin de venir en appui à la définition et la mise en œuvre des actions de communication sur le terrain.

V- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE

5.1. LES PRINCIPES DIRECTEURS

La mise en œuvre efficace des actions identifiées dans le CNIS/GDT doit être soutenue par les principes directeurs que sont :

- **la cohérence des actions** avec une réelle prise en compte des aspects institutionnels, politiques, juridiques, financier, techniques pour la promotion de la GDT, mais aussi la capitalisation des expériences antérieures et en cours ;
- **la subsidiarité et l'imputabilité** : la mise en œuvre sera organisée en responsabilisant les acteurs intervenant à différents niveaux (local, national, institutionnel) en fonction des domaines de compétences ; chacun sera redevable et comptable de la responsabilité qu'il aura ;
- **la synergie et la complémentarité des actions** à travers un partenariat entre les différents intervenants pour assurer une efficacité et une efficience dans l'usage des ressources mises à disposition ;
- **la gestion axée sur les résultats** qui devra faire l'objet d'une bonne appropriation par tous les acteurs à travers le **CDS-MT** qui est l'outil de planification stratégique et opérationnelle adopté par les différents Ministères ;
- **la durabilité des actions** qui s'inscrit dans une dynamique de prise en compte de toutes les dimensions de la GDT (éco systémique, technique, financière, juridique) à travers des investissements importants qui permettent d'avoir des résultats conséquents et un impact sur la réduction de la pauvreté ;
- **l'approche genre** pour prendre en compte les préoccupations et intérêts différenciés des hommes et des femmes, surtout vu le rôle important que ces dernières peuvent jouer dans l'atteinte des objectifs de développement. Aussi, ce principe vise à renforcer l'équité et l'égalité de genre dans la conception, la planification et la mise en œuvre des actions de GDT ;
- **la pertinence** afin que les actions de GDT mises en œuvre répondent aux problématiques des différentes zones agro-écologiques ;

5.2. STRATEGIE DE MISE A L'ECHELLE

La mise à l'échelle des activités du CNIS/GDT se fera à l'échelle locale avec comme porte d'entrée les Plans locaux de Développement (PLD). Elle sera graduelle et aura pour zones prioritaires dans la phase de démarrage celles où des projets ayant un volet de GDT sont en cours.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre des activités un portefeuille de projets GDT additionnels sera rédigé afin de donner un contenu d'actions progressives au CNIS/GDT.

5.3. SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU CNIS/GDT

La mise en œuvre CNIS/GDT nécessite un travail d'animation, de suivi-évaluation et de capitalisation des actions, pour s'assurer de leur cohérence. La réalisation des activités nécessite la mobilisation des ressources financières et fait intervenir plusieurs acteurs. C'est pourquoi, il faut instaurer un cadre institutionnel qui définit les rôles et responsabilités de chacun pour ne pas, surtout, tomber dans les mêmes problèmes de chevauchement de responsabilités constatés actuellement. Ce schéma institutionnel se veut être un cadre qui définit les modalités de fonctionnement de la structure transversale. Celle-ci aura en charge le pilotage du CNIS/GDT et la coordination des actions qui sont mises en œuvre au niveau des structures responsable des activités opérationnelles.

Les différentes parties prenantes qui mènent généralement les activités de GDT sont les suivantes :

- les structures de l'Etat (les départements ministériels, structures d'appui conseil, services déconcentrés) ;
- les structures de formation et de recherche ;
- les organisations de la Société civile ;
- les producteurs et organisations de producteurs ;
- les opérateurs privés ;
- les collectivités locales.

5.3.1. Pilotage du CNIS/GDT

Le cadre qui servira d'espace de concertation pour prendre en charge les orientations stratégiques et définir la politique en matière de gestion durable des terres sera une structure intersectorielle appelée « **Conseil national de Gestion durable des Terres (CNGDT)** »

Le pilotage du cadre se fait à deux niveaux : national et local.

Le pilotage au niveau national sera d'ordre stratégique et est assuré par la CNGDT qui regroupe l'ensemble des ministères et institutions en rapport avec la GDT avec comme ancrage institutionnel la Primature. Le Conseil est présidé par le Premier ministre et le Secrétariat est assuré par le Coordonnateur de l'UMO qui sera mise en place.

Le pilotage au niveau local se fera à deux échelles : une échelle régionale assurée par le Comité régional de GDT (CRGDT) sous la présidence du Gouverneur de, l'ARD faisant office de secrétaire, d'une part, **et une autre communautaire qui se fera** à travers le Comité local de GDT (CLGDT) présidé par le Sous-préfet le secrétariat du comité technique étant assuré par le CADL d'autre part.

5.3.2. Coordination, Animation et gestion du CNIS-GDT

La Coordination, l'animation et la gestion du CNIS-GDT seront assurées par le Conseil national de GDT à travers l'Unité de Mise en Œuvre (UMO) qui sera mise en place. Cette unité sera pilotée par une équipe dirigée par un coordonnateur, assisté par des experts que sont :

- un Expert en Agronomie et Pédologie ;
- un Expert en Ressources Animales ;
- un Expert en Foresterie et Environnement ;
- un Expert en Génie Rural et Hydraulique ;
- un Expert Juridique ;
- un Expert en Ingénierie Financière ;
- un Expert en Suivi-Evaluation ;
- un Expert en Décentralisation/Développement local ;
- un Expert en communication.

L'UMO sera une autorité administrative indépendante à caractère scientifique et technique dotée d'une personnalité morale. Sa création, son organisation et son fonctionnement seront régis par décret/arrêté primatorial. Alors que ses activités seront précisées par une lettre de mission du Premier Ministre qui en fixe les indicateurs de performance.

L'UMO aura pour mission d'assurer l'efficacité, l'efficience et l'effectivité de la mise en œuvre du CNIS/GDT. A ce titre, elle sera chargée, entre autres de :

- suivi de l'application des avis, décisions et recommandations du CNGDT ;
- renforcement des capacités des acteurs en matière de GDT ;
- plaidoyer/lobbying ainsi que de l'information, la sensibilisation et la communication sur le CNIS/GDT ;
- la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires, ainsi que des normes et pratiques de GDT ;
- la formulation de requêtes de financement pour les projets GDT ;
- la représentation du Sénégal pour la négociation et la contractualisation des projets du CNIS/GDT ;
- contrôle de qualité et de conformité des projets GDT ;
- la réalisation d'enquêtes, d'audits et d'évaluations des projets GDT ;
- suivi-évaluation des performances des projets GDT.

Les activités du CNIS-GDT, c'est-à-dire les projets, seront réalisées selon le principe de subsidiarité par les acteurs concernés en fonction de leurs compétences et centre d'intérêt (ministères, collectivités locales, institutions de formation et de recherche, secteur privé, ONG, organisations de producteurs et société civile, bureaux d'étude, etc.). A cet effet, l'UMO signera des contrats de performance avec les acteurs chargés de mettre en œuvre les projets du CNIS/GDT

5.3.3. Rôles et responsabilités des acteurs de la GDT

Dans la mise en œuvre du CNIS/GDT, chacune des parties prenantes joue un rôle spécifique. Le tableau suivant récapitule les rôles et responsabilités de chaque acteur.

Tableau n°8 : Rôles et responsabilités des acteurs de la GDT

<p>Les Producteurs et OP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation et information des producteurs et OP ; - adoption de techniques et pratiques éprouvées de la GDT ; - amplification des techniques et pratiques de la GDT à l'échelle des parcelles et terroirs ; - participation aux travaux de GDT ; - participation aux activités de planification, de suivi et évaluation des actions menées dans le cadre du CNIS/GDT.
<p>Collectivités locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration/révision et mise en œuvre des Plans Locaux de Développement ; - participation au financement des actions GDT à travers les Plans Locaux (PLD, PRDI, PIC) ; - renforcement de capacités des élus ; - sensibilisation et information des producteurs ruraux ; - prévention et gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources foncières - mobilisation des partenaires pour une contribution au financement d'actions de GDT - participation au financement des actions de GDT ; - promotion des bonnes pratiques de GDT ; - surveillance du niveau de dégradation des terres sur le territoire de la collectivité ; - veille sur le respect des textes et règlements en matière de foncier et de protection des ressources naturelles ; - participation à la planification et à la mise en œuvre des activités de suivi-évaluation des activités de GDT dans la zone. - élaboration de projets de GDT
<p>Société civile, ONG, OCB</p>	<ul style="list-style-type: none"> - prestations de services en matière de GDT à l'attention des producteurs ; - contribution à la mobilisation des financements ; - appui à la prise en compte de la GDT dans l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement ; - sensibilisation, information et formation ; - plaidoyer à l'attention des décideurs, pour la prise de conscience de la dégradation des terres ; - amplification des bonnes pratiques en matière de GDT ; - renforcement des capacités des acteurs et des producteurs ruraux ;
<p>Etat et ses structures d'appui aux producteurs et OP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - information, sensibilisation et communication sur la GDT ; - définition d'un environnement politique, institutionnel, juridique et financier favorable à la GDT ; - mobilisation des financements pour la GDT ; - renforcement des capacités des acteurs sur la GDT ; - appui conseil et intermédiation en matière de GDT à l'attention des producteurs ; - vulgarisation et appui à l'adoption de technologies de GDT - coordination au niveau de la planification et de l'allocation des ressources ; - supervision et contrôle des actions des autres acteurs ; - veille environnementale en matière de GDT ; - prévention et gestion des conflits ; - suivi-évaluation.
<p>Institutions de formation et de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - éclairages scientifiques : approfondissement des connaissances sur la GDT ; - mise au point de techniques et technologies favorables à la GDT ; - formation de formateurs (élaboration et mise en œuvre de modules sur la GDT) ; - production et diffusion de supports méthodologiques sur la GDT ; - participation à la valorisation des résultats de recherche en matière de GDT.

Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre de pratiques de GDT (ex : reboisement) ; - valorisation des ressources naturelles (réserves animalières) - mobilisation des ressources financières en faveur de la GDT.
Partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - appui technique ; - appui financier.

5.4. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du Cadre national d'Investissement Stratégique dure quinze années (2012-2026) avec trois phases de 5 années chacune comme l'indique le tableau suivant. (**Tableau n°9**).

Phase 1 : Janvier 2012-Décembre 2016 permettra de mettre en œuvre les activités prioritaires inscrites dans le CNIS/GDT.

Phase 2 : Janvier 2017-décembre 2021 qui correspond à la phase de consolidation des acquis de la première phase et l'identification de nouvelles priorités d'investissement.

Phase 3 : Janvier 2022-Décembre 2026 qui correspond à la consolidation des acquis de la deuxième phase et à la formulation de nouvelles priorités.

Tableau n°9 : Plan de mise en œuvre des actions prioritaires

Programmes	Actions	Activités	Echéances (années)				
			1	2	3	4	5
Axe Stratégie 1 : Amélioration du cadre institutionnel et juridique de soutien à la GDT							
Objectif stratégique: un environnement favorable à la synergie des actions de la GDT au Sénégal est instauré							
Programme d'amélioration du pilotage institutionnel de la GDT et du cadre juridique	Cadre juridique et de coordination des activités de GDT	Créer le cadre de coordination	X				
		Réviser et harmoniser les cadres juridiques des institutions en charge des activités de GDT	X				
	Révision des textes relatifs aux activités de GDT	Faire l'état des lieux des textes	X				
		Réviser et mettre en cohérence les textes existants	X				
Programme d'intégration de la GDT dans les politiques et stratégies nationales, locales	Intégration de la dimension GDT dans tout document de planification sectoriel et local	Elaborer un référentiel de la GDT	X				
		Intégrer des activités de GDT dans la mise en œuvre des documents de planification en cours	X	X	X	X	X
		Prendre en compte la dimension GDT dans l'élaboration des nouveaux documents de planification	X	X	X	X	X
	Redéfinition du cadre juridique du foncier	Elaborer des textes de plaidoyer du foncier pour la GDT	X	X			
Programme d'amélioration du financement de la GDT	Conduite d'une étude sur les coûts et avantages de la GDT au Sénégal	Conduire une étude sur les coûts et avantages GDT	X	X			
		Conduire une étude sur les ressources financières mobilisées, et les ressources mobilisables	X				
	Renforcements des capacités financières des collectivités en vue d'une prise en charge de la GDT	Ouvrir une ligne budgétaire pour le financement de la GDT	X				
		Renforcer des budgets alloués aux Collectivités locales	X	X	X	X	X
	Renforcement des capacités techniques des acteurs en GDT dans la formulation des projets et programmes de bancables	Dérouler des programmes de formation des acteurs en GDT	X	X	X	X	X
		Doter les acteurs en outils d'analyse et de mesure de l'évolution de GDT	X	X	X	X	X
	Prise en compte de la GDT dans les mécanismes de financement durables du développement rural	Mettre en place un guichet GDT au niveau du FNDASP	X				

Axe Stratégique 2 : Mise à l'échelle de la GDT							
Objectif stratégique : Promouvoir à grande échelle les bonnes pratiques de la GDT pour réduire durablement le processus de dégradation de la terre et améliorer les fonctions productives des différentes zones agro-écologiques du pays							
Programme de gestion intégrée des ressources en eaux	Maîtrise et gestion des ressources en eaux	Réaliser des aménagements hydro-agricoles	X	X	X	X	X
		Installer des bassins de rétention et les mettre en valeur	X	X	X	X	X
		Mobiliser et utiliser les eaux souterraines disponibles	X	X	X	X	X
		Appuyer les organes de gestion des ressources en eaux	X	X	X	X	X
	Protection des ressources en eaux	Lutter contre l'érosion hydrique (DRS pour les sapements de berges et ravinements)	X	X	X	X	X
		Lutter contre les plantes envahissantes	X	X	X	X	X
Lutter contre la pollution des eaux		X	X	X	X	X	
Programme National de Restauration et d'Amélioration des Sols	Restauration des terres dégradées	Régénération naturelle Assistée (RNA),	X	X	X	X	X
		Mener la lutte anti érosive	X	X	X	X	X
		Recourir à des techniques agro-forestières	X	X	X	X	X
	Amélioration de la fertilité des sols	Effectuer des amendements organiques et minéraux	X	X	X	X	X
		Réaliser des mises en défens	X	X	X	X	X
Programme National de Gestion des Pâturages	Réalisation d'aménagements pastoraux	Organiser les parcours du bétail,	X	X	X	X	X
		Aménager des points d'eau	X	X	X	X	X
		Ouvrir et entretenir les pare-feu, etc.	X	X	X	X	X
	Promotion des unités pastorales	Elaborer les plans de gestion des UP	X	X	X	X	X
		Mettre en place des comités de gestion	X	X	X	X	X
		Renforcer les capacités des membres des comités de gestion	X	X	X	X	X
	Renforcement de la sécurité alimentaire du bétail	Constituer des réserves fourragères	X	X	X	X	X
		Améliorer et valoriser les fourrages naturels	X	X	X	X	X
		Promouvoir les cultures fourragères	X	X	X	X	X
Programme National de Récupération et Valorisation des Terres Salées	Récupération et restauration des terres dégradées	Effectuer des actions de lutte mécanique, biologique et chimique	X	X	X	X	X
	Valorisation des terres récupérées	Renforcer la capacité des acteurs	X	X	X	X	X
Programme National d'Aménagement des Forêts	Aménagement et gestion des forêts	Aménager des réserves naturelles communautaires	X	X	X	X	X
		Elaborer les plans d'aménagement et/ou de gestion	X	X	X	X	X

		des forêts.						
Axe Stratégique 3: Mise en place d'un système efficace de gestion des connaissances et de suivi évaluation des activités de GDT								
Objectif Stratégique : Avoir une connaissance fiable et actualisée sur les ressources et l'état de la dégradation des terres du Pays								
Programme National d'évaluation de l'état des terres	Caractérisation et cartographie des terres	Etudier les tendances de dégradation des terres	X	X				
		caractériser et cartographier des terres	X	X				
		Etudier le niveau de dégradation des ressources naturelles	X	X				
Programme de mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation de la GDT	Mise en place d'un dispositif technique de veille et d'alerte sur la dégradation des terres	Mettre en place un observatoire au niveau de chaque zone agro-écologique	X	X				
		Mettre en réseau les observatoires	X	X				
		Développer des supports d'information et de sensibilisation	X	X				
	Mise en place d'un système de suivi-évaluation du CNIS	Réaliser un site web	X					
		Réaliser un SIG	X	X				
		Elaborer un cadre de suivi-évaluation	X					
		Elaborer un manuel de procédure	X					
Programme de valorisation des technologies et des savoirs locaux de GDT	L'inventaire des technologies locales de GDT ;	Inventorier les technologies	X	X				
		Caractériser les technologies	X	X				
	Vulgarisation des technologies inventoriées	Vulgariser les technologies	X	X	X	X	X	
Axe Stratégique 4 : Renforcement de capacités des acteurs de la GDT								
Objectif Stratégique : Renforcer la capacité d'action des acteurs								
Programme d'appui institutionnel et renforcement des capacités techniques des acteurs	Appui aux institutions en charge de la GDT	Doter des institutions en moyens logistiques et financiers	X	X	X	X	X	
		Renforcement de capacité des acteurs institutionnels	Elaborer et mettre en œuvre des sessions de formation des acteurs institutionnels dans les différents domaines identifiés au sein des programmes	X	X	X	X	X
	Appui à la satisfaction des besoins de renforcement de capacité des différents programmes	Elaborer un Plan de formation transversal	X					
		Mettre en œuvre des formations identifiées dans les différents programmes	X	X	X	X	X	
Axe stratégique 5 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du CNIS/GDT								
Objectif Stratégique : Favoriser une appropriation et une meilleure connaissance du CNIS/GDT par les acteurs								
Programme Plaidoyer, information, sensibilisation et communication	Adoption du CNIS et la mise en place du cadre de coordination	Plaidoyer/lobbying auprès des autorités publiques pour l'adoption du CNIS et la mise en place du cadre de coordination	X					

	Mobilisation financière accrue pour le financement de la GDT	Mener des actions de plaidoyers/lobbying envers les partenaires au développement pour une mobilisation des finances, et auprès de l'Etat pour une augmentation du budget alloué à la GDT	X	X	X	X	X
		Plaidoyers/lobbying envers l'Etat pour l'accroissement et un transfert plus important des ressources financières vers des collectivités locales pour une plus grande prise en charge de la GDT	X	X	X	X	X
	Révision/rédaction des textes juridiques permettant d'avoir une meilleure prise en charge de la GDT	Plaidoyers/lobbying envers les institutions de l'Etat (Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique et Social, Gouvernement...) pour une révision/rédaction des textes juridiques permettant d'avoir une meilleure prise en charge de la GDT	X	X	X	X	X
	Conscientisation des acteurs	Sensibiliser les acteurs à la base sur l'importance de la GDT à travers des causeries, des émissions,	X	X	X	X	X
	Mise à disposition de l'information	Utilisation des différents canaux pour diffuser l'information	X	X	X	X	X
	Facilitation, l'identification et de la satisfaction des besoins de communication du CNIS	Mettre en place d'une équipe de communication	X				
		Elaborer un plan de communication	X				
Appuyer la mise en œuvre des actions de communication des différents programmes		X	X	X	X	X	

VI - SUIVI-EVALUATION

6.1. LE CADRE DE SUIVI-EVALUATION

Le cadre de suivi/évaluation est sous la responsabilité du comité technique de suivi. Il s'adosse au cadre logique joint en annexe et sera mis en œuvre essentiellement autour des trois axes suivants : la mise en place de pôles d'acteurs, le fonctionnement du système et le développement des indicateurs.

Pour mesurer l'efficacité des actions planifiées, ces dernières devront faire l'objet d'un suivi-évaluation. Le Comité technique de Suivi et le Coordinateur assureront la coordination du suivi et centraliseront les informations et données venant des organes de pilotage national et local et autres acteurs. Le suivi-évaluation des actions retenues proprement dites se fondera sur un processus continu de collecte et d'analyse d'informations pertinentes permettant d'apprécier comment elles sont mises en œuvre en les comparant avec les performances attendues, ceci, en vue de déterminer leurs pertinence, cohérence, efficience, efficacité et impact, ainsi que, la pérennité des effets obtenus.

Aussi dans l'optique de se prémunir des risques de dérapages, de déviations ou d'écarts dans son exécution, il est indispensable de disposer de procédures d'actualisation des actions retenues. Les activités à mener dans ce cadre sont :

- procéder à la relecture des propositions retenues à la lumière des réformes politiques et innovations techniques majeures qui peuvent survenir ;
- prendre en compte les conclusions des rapports annuels de suivi-évaluation ;
- produire un rapport d'actualisation du programme pour les reprogrammations.

Le système de suivi devra être opérationnel dès l'adoption du CNIS, un atelier de formation organisé, et un mécanisme d'appui au processus de suivi et évaluation élaboré. Les premières formations porteront sur les éléments de base des techniques de collecte des données, des critères et d'indicateurs de suivi pour évaluer les avancées et l'élaboration des rapports périodiques de suivi dans le cadre du CNIS.

Le cadre de rendement global de mise en œuvre du CNIS viendra préciser soit a) les résultats; b) les indicateurs de rendement; c) la provenance des données; d) leurs méthodes et fréquences de cueillette et e) les responsabilités.

6.2. EVALUATION DU CNIS/GDT

De façon classique, l'évaluation est faite à trois moments différents correspondant au cycle de vie d'un programme que sont ;

- l'évaluation *in situ* ou situation de référence ;
- l'évaluation *in itinere*, c'est-à-dire à mi-parcours ;
- l'évaluation *ex post* correspondant à la situation finale.

Pour ce faire, les outils suivants peuvent aider, en l'occurrence ;

- les plans de travail et budgets annuels (PTBA) ;
- les rapports d'étape pour suivre la progression, dont la fréquence est à déterminer ;
- les rapports annuels.

6.3. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

6.3.1. Dispositif de suivi

Il permet de mesurer les performances du CNIS/GDT. Les différents niveaux de pilotage vont participer au suivi-évaluation des activités inscrites dans le CNIS.

A l'échelle nationale, le CTS et le coordonateur assurent le suivi des activités.

A l'échelle locale, les données seront collectées par les institutions/structures qui ont en charge la mise en œuvre des activités, mais aussi les organes (comités locaux).

Les données seront collectées à des périodicités définies (semestriels, annuels) à travers des canevas harmonisés.

Les outils de collectes de données seront confectionnés parmi lesquels nous avons :

- les rapports techniques (suivi, mensuels, annuels) ;
- les rapports financiers ;
- les fiches techniques de collecte de données, de suivi, etc.

6.3.2. Dispositif d'évaluation

Le CTS et le coordonateur procèdent à des évaluations internes de la mise en œuvre du CNIS/GDT.

L'évaluation externe peut se faire par une équipe d'experts consultants.

Les évaluations internes sont faites annuellement, tandis que les évaluations externes se feront trois fois durant chaque phase (établissement de la situation de référence, évaluation à mi-parcours et évaluation finale).

6.4. LES INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION

Les activités menées dans le cadre du CNIS/GDT ont besoin d'être connues par l'ensemble des acteurs. Elles sont aussi destinées à être mesurées pour connaître les performances du CNIS/GDT. C'est dans ce sens, qu'il est indispensable de définir une batterie ensemble d'indicateurs de suivi et d'évaluation. Ces différents indicateurs seront collectés à des intervalles de temps réguliers dans le cadre des activités de suivi-évaluation. Le tableau suivant récapitule les principaux indicateurs identifiés.

Tableau N°10 : Indicateurs identifiés par axe stratégique

Axe	Intitulé des indicateurs
Axe Stratégie 1 : Amélioration du cadre institutionnel, juridique de soutien à la GDT	<ul style="list-style-type: none"> - CNIS/GDT disponible et mis en œuvre ; - le nombre d'études réalisées sur la GDT; - CNGDT, CRGDT et CLGDT fonctionnels; - UMO fonctionnelle ; - le nombre de textes juridiques révisés ou élaborés ; - un référentiel de planification de GDT existe ; - le nombre de documents de planification intégrant la GDT ; - le nombre de PRDI et PLD intégrant GDT ; - le taux d'accroissement du volume du budget national affecté à la GDT ; - contribution de la GDT au PIB - le taux d'accroissement du financement de la GDT des collectivités locales ; - l'ouverture d'un guichet GDT au FNDASP ; - le nombre de projets GDT financés par le FNDASP ; - le nombre de personnes formées dans la formulation de projet GDT bancables ; -le volume de financements GDT novateurs mobilisés
Axe Stratégique 2 : Mise à l'échelle de la GDT	<ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'hectares aménagés pour la GDT ; - le niveau d'amélioration du revenu des producteurs grâce à la GDT ; - le nombre d'ouvrages réalisés en GDT - le nombre d'organes de GDT mis en place/appuyé, - le niveau de performance des organes de gestion en GDT; - le nombre de projets GDT mis en œuvre ; -le nombre de technologies et pratiques de GDT mises au point et/ou vulgarisées et/ou adoptées ; - le taux d'accroissement de la productivité des terres ; - le taux d'augmentation du rendement des parcelles mises sous GDT ; - le taux du changement du couvert végétal.
Axe Stratégie 3: Mise en place d'un système efficace de gestion des connaissances et de suivi évaluation des activités de GDT	<ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'études réalisées ; - la cartographie de l'état de dégradation des terres est disponible ; - le système de suivi-évaluation est mis en place et opérationnel ; - le nombre d'observatoires GDT fonctionnels mis en place ; - une base de données créée et actualisée sur la GDT ; - un SIG et site web disponibles et fonctionnels ;

	<ul style="list-style-type: none"> - le nombre de technologies GDT identifiées et caractérisées ; - répertoire des prestataires de GDT - recueil ou manuel de technologies et pratiques de GDT ; - le nombre de producteurs informés sur la GDT ; - le nombre de producteurs adoptants les technologies GDT
Axe Stratégie 4 : Renforcement de capacités des acteurs de la GDT	<ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'institutions appuyées ; - le nombre de personnes formées sur la GDT par institution ; -le nombre de personnes formées dans les différentes techniques de GDT, - le nombre de sessions de formation GDT réalisées ; - le nombre d'acteurs formés appliquant les technologies GDT - nombre de parcelles de démonstration sur la GDT mises en place - le nombre de visites d'échanges et de voyages d'études sur la GDT
Axe5 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du CNIS/GDT et l'adoption de bons comportements	<ul style="list-style-type: none"> - le nombre de groupes cibles touchés ; - le nombre de présentations de la GDT ; - le nombre d'émissions sur la GDT réalisées ; - le nombre d'événements réalisés à l'intérieur et à l'extérieur du Sénégal ; - le nombre d'actions de communication réalisées - le nombre de bénéficiaires touchés ; -le nombre de rencontre avec la presse -le nombre de supports de communication réalisés

VII - STRATEGIE DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

7.1. PLAN DE FINANCEMENT DU CNIS/GDT

Le diagnostic a révélé une multiplicité des acteurs qui mettent en œuvre des projets et programmes. Certains sont en cours, d'autres sont en voie d'instruction ou de recherche de financement. Pour tous ces projets et programmes l'évaluation financière est requise ; les montants prévus seront systématiquement reconduits.

Pour les autres projets et programmes identifiés avec les acteurs durant cette mission, le parti pris est de laisser aux instances qui seront mises en place de veiller à ce que des évaluations financières exhaustives soient conduites au moment de leur formulation.

Le coût des investissements prioritaires s'élève à **220 497 465 000 FCFA**. Ce coût provient essentiellement des actions budgétisées dans le cadre du plan d'investissement prioritaire du PNIA plus particulièrement dans le **programme n°1** : Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau, le **programme n°2** : La préservation et gestion durable des autres ressources naturelles, dans des projets en cours des ministères de l'agriculture, de l'environnement et des projets ficelés par certains acteurs institutionnels comme l'INP.

Tableau n°11 : Plan de Financement des investissements prioritaires du CNIS/GDT

Programmes	Montant (FCFA)	Intitulé du Projet ou composante
Axe stratégique 1 : Amélioration du cadre institutionnel, juridique de soutien à la GDT		
Programme d'amélioration du pilotage institutionnel de la GDT et du cadre juridique	900 000 000	Mise en place du cadre institutionnel et fonctionnement (CNGDT et UMO)
Programme d'intégration de la GDT dans les politiques et stratégies nationales, locales	2 500 000 000	Projet de réactualisation des documents de planification des collectivités locales
Programme d'amélioration du financement de la GDT	700 000 000	Projet d'amélioration des connaissances sur le financement de la GDT et mise en lace des mécanismes de financement GDT
Financement Total de l'axe 1	4 100 000 000	
Axe stratégique 2 : Mise à l'échelle de la GDT		
Programme de gestion intégrée des ressources en eaux	1 530 000 000	Composante valorisation agricole des excédents de débit des forages en milieu rural du Programme Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau du PI de PNIA
	4 440 000 000	Composante réalisation des travaux de réfection de 7 399,5 ha de périmètres irrigués dans le Delta et la Vallée du Fleuve Sénégal du Programme Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau du PI du PNIA
	4 109 814 000	Aménagement hydro agricole de Bakel du Programme Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau du PI de PNIA
	81 680 000 000	Réhabilitation de périmètres irrigués villageois dans l'île à Morphil du Programme Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau du PI de PNIA
	774 164 000	Aménagement de six vallées dans la région de Kolda
	10 000 000 000	Projet de réhabilitation des forages dans la zone agro-sylvo-pastorale du Programme Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau du PI de PNIA
	6 000 000 000	Projet de construction et de valorisation des bassins de rétention du Programme Réduction des risques climatiques par la métrise de l'eau du PI de PN
Programme national de Restauration et d'Amélioration des Sols	2 571 250 000	Restauration de la base productive agricole dans le bassin arachidier dans le programme Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles du PI de PNIA
	19 200 000 000	Edification de la Grande Muraille Verte dans le programme Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles du PI de PNIA
	5 784 000 000	Gestion des terres dégradées dans le programme Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles du PI de PNIA
	8 246 000 000	Gestion Intégrée des Végétaux aquatiques Envahissants (VAE) dans le bassin du fleuve

		Sénégal dans le programme Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles du PI de PNIA
	1 718 000 000	Reboisement des périmètres irrigués de la Vallée du fleuve Sénégal dans le programme Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles du PI de PNIA
	1 200 000 000	Programme de fertilisation
	987 305 000	Programme national de régénération des sols (PRONARES) dans les zones Centre et Est
Programme national de Gestion des Pâturages	21 539 880 000	Lutte contre les feux de brousse dans le programme Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles du PI de PNIA
	6 000 000 000	Aménagement de Mares et de Retenues collinaires dans les régions de Louga, Diourbel et Fatick du Programme Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau du PI de PN
Programme national de Récupération et Valorisation des Terres Salées	2 500 000 000	Projet de renforcement des capacités pour le contrôle des Terres et la Promotion de leur Valorisation dans les zones Dégradées (CODEVAL): Coopération japonaise
	400 000 000	Protection et mise en valeur de terres salées dans la région de Kolda dans le programme Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles du PI de PNIA
Programme national d'Aménagement des Forêts	8 716 000 000	PROGEDE 2 : financement IDA, INF
	6 585 000 000	Projet d'aménagement du massif du Fouta Djallon financement (FEM)
	3 170 000 000	Aménagement d'aires communautaires dans le programme Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles du PI de PNIA
	6 772 600 000	Gestion durable des forêts de la Casamance dans le programme Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles du PI de PNIA
	200 000 000	Projet de régénération des Sols Dior (Financement Etat) : Financement Etat
	1 368 000 000	Projet de Réhabilitation et de Gestion des Palmerais du Sénégal financement Etat du Sénégal
Total Financement axe 2	205 492 529 000	
Axe 3 : Avoir une connaissance fiable et actualisée sur les ressources et l'état de la dégradation des terres du pays		
Programme national d'évaluation de l'état des terres	1 300 000 000	Projet de contribution à la connaissance des caractéristiques des ressources naturelles
Programme de mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation de la GDT	1 800 000 000	Projet de mise en place d'un réseau d'observation des systèmes au niveau des zones agro-écologique et de mise en œuvre du système de suivi-évaluation
	72 436 000	Projet de création de base de données des sols du Sénégal et SIG
Programme de valorisation des technologies et des savoirs locaux de GDT	3 500 000 000	Projet d'amélioration et valorisation des technologies de GDT endogènes
Total Financement axe 3 :	6 672 436 000	
Axe 4 : Renforcement de capacités des acteurs		

Programme d'appui institutionnel et de renforcement des capacités technique des acteurs	2 500 000 000	Projet de renforcement de capacités institutionnelles et techniques des principaux acteurs intervenants dans la GDT
Total axe 4	2 500 000 000	
Axe stratégique 5 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du CNIS/GDT et l'adoption de bons comportements par les acteurs		
Programme plaidoyer, information, sensibilisation et communication	832 500 000	Création d'un Centre National d'Information et de Communication sur la gestion des ressources naturelles (sols, eaux) du Sénégal
	900 000 000	Mise en œuvre des actions d'information et de sensibilisation (Plan de communication)
Total axe 5 :	1 732 500 000	
Total général du Plan d'investissement prioritaire	220 497 465 000	

7.2. LES SOURCES DE FINANCEMENT DU CNIS/GDT

Le financement des activités retenues dans le cadre d'investissement stratégique de gestion durable des terres doit s'appuyer fondamentalement sur les ressources mobilisées par la nation sur budget propre même si les partenaires techniques et financiers ont un rôle important à jouer dans la mobilisation des ressources financières.

Les sources de financement à explorer sont au nombre de quatre avec des origines internes ou externes. C'est ainsi qu'il faut envisager :

- la contribution du gouvernement, des Collectivités locales et des populations ;
- la contribution du secteur privé ;
- la participation des Organisations Non Gouvernementales.
- l'appui des partenaires au développement.

7.2.1. Le financement interne

Le financement interne provient de la contribution de l'état, des collectivités, du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

7.2.1.1. Participation de l'Etat et des Collectivités locales

L'Etat, les collectivités locales doivent participer au financement des activités de GDT.

Pour ce qui est de l'Etat, le diagnostic a montré l'environnement et l'agriculture (sensu lato) comme étant les deux secteurs clés qui prennent en charge les activités de GDT. Ces activités sont inscrites dans le budget de l'Etat même si des efforts doivent être poursuivis. Il faut toutefois dire que l'ensemble des secteurs qui sont concernées par la GDT devront faire de même.

Quant aux Collectivités locales, elles peuvent contribuer au financement de la GDT à travers les moyens provenant de la coopération décentralisée, des fonds de contrepartie et de dotation alloués par l'Etat. Il faut aussi que l'Etat appuie les collectivités locales au plan financier pour une bonne application de la décentralisation, surtout en procédant au transfert des ressources proportionnellement aux transferts des compétences.

7.2.1.2. Contribution du secteur privé

La participation du secteur privé dans le financement de la GDT est encore très faible même si nous notons la présence des privées dans des actions de reboisement et gestion des forêts classés etc. Des efforts doivent être entrepris pour la promotion de partenariat public-privé. Il

faut aussi faire la promotion de l'intervention des banques privées dans les activités relatives à la Gestion durable des Terres

7.2.1.3. La participation des organisations non gouvernementales

Les ONG participent à différents niveaux au financement des actions de GDT, même s'il est très difficile de le quantifier.

Ces organisations, regroupées au sein de structures comme le CONGAD, la FONGS, la FAFS, Enda Tiers Monde, UICN, WWF, ont développé un important réseau de relations avec l'extérieur qui constitue une opportunité notoire de financement.

7.2.2. Sources externes de financement

Le financement externe provient principalement de contribution des partenaires techniques et financiers. Nous avons les partenaires multilatéraux (Banque mondiale, Fonds monétaire International, Union Européenne, PNUD, FAO, PNUE, FEM, UNESCO, etc.) et de la coopération bilatérale avec des pays tels que les USA, la France, le Canada, le Japon, les Pays Bas, l'Italie et l'Allemagne, etc. En plus de ces partenaires techniques et financiers, le Sénégal peut exploiter les opportunités offertes par les mécanismes de financement des conventions internationales (changements climatiques, biodiversité et la lutte contre la désertification), notamment à travers le FEM, le Mécanisme pour les Programmes Forestiers Nationaux de la FAO, le Mécanisme Mondial de la Convention Lutte contre la Dégradation des Terres. Il y aussi des mécanismes novateurs comme les Fonds de biocarbone, Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de Carbone forestier, etc.

7.3. LA STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES

Pour faciliter la mobilisation des ressources dans l'optique d'une concrétisation des activités inscrites dans le CNIS/GDT, la stratégie qui doit soutenir ces actions repose sur :

- une large diffusion du cadre auprès de ces acteurs, tant au niveau national qu'international ;
- une concertation permanente entre les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets et programme de GDT ;
- des actions de plaidoyers et lobbying pour une prise en compte de la GDT dans les budgets des différents Ministères ;
- une diversification des sources de financement ;

- un renforcement du partenariat technique et financier en matière de GDT ;
- des actions de plaidoyers ;
- une gestion efficiente des ressources mobilisées.

Le CNIS/GDT sera soumis à une table ronde des bailleurs de fonds pour avoir des engagements financiers fermes et ciblés des PTF sur des projets de GDT du cadre. Ces financements seront alors logés dans le guichet FNDASP créé à cet effet.

VIII - STRATEGIE DE COMMUNICATION

La communication qui sera développée vise de manière globale à répondre à l'ensemble des priorités de communication allant de paires avec les besoins de marketing du CNIS/GDT mais aussi d'atteinte des résultats visés à travers cet outil.

Quatre objectifs majeurs sont assignés à cette communication, il s'agit de favoriser :

Objectif 1 : la reconnaissance, l'appropriation, la prise en charge et la mise en œuvre du CNIS/GDT afin que l'ensemble des mesures politiques, juridiques, financières et institutionnelles préconisées pour une synergie, une efficience et une efficacité dans les interventions soit pris et mis en application.

Pour l'atteinte de l'objectif 1, il est important de mener des actions de plaidoyer/lobbying au près des décideurs et partenaires financiers afin que toutes les mesures nécessaires soient prises et appliquées. Aussi des activités de tutorat/parrainage auprès des parlementaires doivent aussi être menées afin que la cause soit portée et défendue. A ce niveau, le CNIS/GDT sera présenté aux décideurs notamment:

- en Conseil présidentiel ou en Conseil interministériel ;
- au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) ;
- au Conseil économique et social ;
- aux Associations des élus locaux.

Des actions de mobilisation des partenaires techniques et financiers pour l'obtention d'engagements fermes de financement seront aussi faites.

Une identité visuelle et graphique sera aussi donnée au CNIS/GDT (logo, plaquettes, dépliants, calendriers, prospectus ...) pour plus de visibilité.

Objectif 2 : la participation et l'adoption par les acteurs surtout ceux à la base des activités de mise à l'échelle de la GDT sur le terrain.

La concrétisation de cet objectif passe par l'implication d'amont en aval des acteurs institutionnels mais aussi des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités de mise à l'échelle de la GDT afin qu'ils participent et s'approprient les actions pour plus de durabilité. Aussi des activités de mobilisation seront faites pour atteindre l'objectif.

Objectif 3 : une large diffusion et accessibilité des informations relatives à l'état de la ressource et de la dégradation des terres du Pays, des résultats de la recherche sur la GDT surtout en ce qui concerne les technologies locales.

La concrétisation de l'objectif passera par la création de supports d'information adaptés et disponibles pour l'ensemble des acteurs aussi bien ceux de la recherche, de la vulgarisation que les bénéficiaires. Des activités de partage, d'échange d'expérience et de diffusion des résultats de la recherche seront aussi de mise.

Objectif 4 : le développement, par l'éducation, de la capacité d'action des acteurs institutionnels mais aussi ceux à la base. Son atteinte est tributaire à l'organisation de séances de formation, d'échanges d'expériences, de renforcement de capacités et de sensibilisation auprès des acteurs institutionnels et des bénéficiaires.

Trois catégories de cibles sont visées par ces différentes activités. Il s'agit de :

- décideurs, partenaires et porteurs de voix ;
- acteurs institutionnels, ceux de la recherche et la vulgarisation ;
- bénéficiaires à la base (producteurs, OP, populations).

Pour toucher ces cibles le recours sera fait aux canaux institutionnel et médiatique pour transmettre les messages tournant autour de l'importance du CNIS/GDT, de la pertinence et nécessité de prendre les mesures nécessaires pour une intervention efficace, efficiente et synergique des acteurs, la plus value de l'adoption de bons comportements et des technologies de GDT entre autres.

Le tableau ci-dessous montre pour l'atteinte de chaque objectif, les activités à mener, les cibles visées, le message à transmettre, le support/outil.

Tableau n°13 : Plan de communication

Objectifs	Activités	Cibles	Messages	Outils/Supports
Reconnaissance, appropriation, prise en charge et mise en œuvre du CNIS/GDT :	Plaidoyer/Lobbying ; Parrainage/tutorat ; Mobilisation des partenaires financiers ;	L'Etat, les Ministères, les parlementaires, et les Collectivités locales Les organisations régionales et sous régionales ; Le secrétariat des différentes conventions des Nations unies pour l'environnement ; Les coopérations bilatérales et multilatérales ; La plateforme TerrAfrica et les acteurs institutionnels et de la société civile.	L'importance du CNIS/GDT ; La nécessité et l'urgence d'une prise en charge des mesures politiques juridiques et financières pour une intervention synergique, efficiente et efficace en GDT.	Résumé exécutif du CNIS/GDT ; Charte graphique et visuelle (site web, logo, plaquettes....) ; Rencontres événementielles ; Documentaires ; Forum de discussions
Participation et adoption par les acteurs surtout ceux à la base des activités de mise à l'échelle de la GDT sur le terrain :	Sensibilisation ; Mobilisation et développement du partenariat; Démonstration ; Echange d'expériences.	Les institutions de la recherche et de la vulgarisation acteurs de la GDT ; La société civile ; Les Organisations de producteurs et les producteurs ; Les populations.	L'importance et la plus value des pratiques de GDT, de l'intervention en synergie, et de la nécessité d'une appropriation par les acteurs à la base des réalisations.	Rencontres événementielles (Présentation du CNIS/GDT en CRD, CDD et CLD...) Supports pédagogiques Pratiques de démonstrations.

<p>Large diffusion et disponibilité des informations relatives à l'état de la ressource et de la dégradation des terres du Pays, des résultats de la recherche sur la GDT surtout en ceux qui concernent les technologies locales :</p>	<p>Publication ; Rencontres de partage d'informations et d'expériences ; Conception de documents de vulgarisation.</p>	<p>Les acteurs de la recherche et de la vulgarisation ; Les Organisation de la société civiles Les journalistes ; Les organisations de producteurs et les producteurs</p>	<p>Les résultats de la recherche ; Les pratiques de GDT ; Les technologies locales.</p>	<p>Confections de supports d'informations adaptées et accessibles (site web, documents pratiques : fiches techniques, guides GDT.</p>
<p>Développement, par l'éducation, de la capacité d'action des acteurs institutionnels mais aussi ceux à la base :</p>	<p>Activités d'information, d'Education et de Sensibilisation</p>	<p>Les ministères clés ; Les Collectivités locales Les institutions de recherche et de la vulgarisation ; La société civile ; Les producteurs ; Les populations....</p>	<p>Les bonnes pratiques en matière de GDT.</p>	<p>Supports pédagogiques ; Films documentaires ; Sensibilisation au niveau des média communautaires.</p>

BIBLIOGRAPHIE

Adams, C. R. et H. Eswaran. 2000. dans "Global land resources in the contexte of food an environmental security" extrait de S. P. Gawande et al., éd. Advances in Land Resources Management for the 20th Century, P. 35-50.).

ANSD, 2009 - Situation économique et sociale du Sénégal en 2008, Rapport, 272 p.

Badiane A.N., Diémé I., 2000 - les différents types de sol au Sénégal : Caractéristiques et utilisation. Papier présenté à l'Atelier international sur la séquestration du carbone dans les sols du 25 - 27 septembre 2000 à Dakar (Sénégal), 11p.

Banque Mondiale, 2009 - Analyse Environnement Pays, Sénégal. Document, 108 p.

CEDEAO, Cellule national, PNIA, Résultats du secteur agricole, revue des politiques, stratégies et programmes ; rapport n°1, Ibrahima Thiam, Avril 2008

CSE, 2010 - Best Practices, Recueil d'expériences de Gestion durable des Terres au Sénégal, Dakar. 98 p.

DAPS, - Brochure_4 - Revue des efforts de Développement dans le secteur agricole

DAPS/MA, 2009 - Rapport de l'Etude sur l'Evolution du secteur Agricole, des Conditions de vie des ménages et de la vie chère au Sénégal.

DCEF/MEF - Système Intégré de Gestion des Finances Publiques.

Direction de l'énergie, 2007 - Système d'Information Energétique du Sénégal (SE-Sénégal). Rapport, Ministère de l'Energie, Sénégal. 56 p.

ENDA, 2007 - La société civile contre la dégradation des sols, e-bulletin n°9, 2 p.

FAO, 2003a - FAOSTAT - the FAO's on-line statistical database for agriculture, fisheries and forestry.

FAO, 2000, - Programme de partenariat CE-FAO (1998-2002) - GCP/INT/679/EC Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts - joindre les efforts nationaux et internationaux : Etude sur les ressources forestières et les plantations forestières du Sénégal. Période, 1992- 99. 11 p.

FAO, 2007 - Programme national d'Appui à la Sécurité Alimentaire : Projet de petite hydraulique villageoise dans le bassin arachidier. Rapport de formulation, 118 p.

FAO, LADA, CSE, 2007 - Caractérisation des systèmes de production agricole au Sénégal. Document de synthèse. 39 p.

Ibrahima THIAM (2008) : Les résultats du secteur agricole. Revue des Politiques, Stratégies et Programmes ; Rapport1. Cellule nationale de la CEDAO/PNIA.

IDEV-ic ex SENAGROSOL-CONSULT, 2009 - Rapport d'évaluation du PAPEL II. 44 p.

INP, 2011- Rapport missions d'inventaire des acteurs, approches et technologies de GDT dans les régions *du Sénégal*

ISRA/BAME, 2008 : Impacts environnementaux et socio-economiques du Projet d'Autopromotion et Gestion des Ressources naturelles au Sine Saloum (PAGERNA), 29 p.

ISRA/BAME, 2008 : Impacts environnementaux et socio-économiques du Programme de Gestion durable et participative des Energies traditionnelles et de substitution (PROGEDE), 39 p.

MA, Cadre stratégique décennal du secteur de l'agriculture au Sénégal 2010-2012, Février 2010

MEPN, cellule d'Études, de Planification et de Suivi, 2009 - Lettre de politique du secteur de l'environnement et des ressources naturelles 2009- 2015.

- **Ministère de l'Environnement, de la protection de la nature**, des bassins de rétention et des lacs artificiels ; Cellule d'études, de planification et de suivi, **CDSMT 2009-2011**

Ministère de l'Environnement, de la protection de la nature, des bassins de rétention et des lacs artificiels ; Cellule d'études, de planification et de suivi, CDSMT 2010-2012 -.

Ministère de l'Environnement, de la protection de la nature, des bassins de rétention et des lacs artificiels ; Cellule d'études, de planification et de suivi : rapports annuel de performances de 2009 et 2010 ;**Mécanisme mondial de l'UNCCD et FAO, 2009** - Gestion durable des terres en Afrique subsaharienne : Politiques et financement. Conclusions et conseils pour les interventions. Version 1, Projet final. Août, 2009.

MEF, 2011 - Formulation du Document Cadre de Référence de la Politique Economique et Sociale 2011-2015/ Rapport de synthèse G1.

MEPN , 2006 - Plan d'Action national pour l'Adaptation aux Changements climatiques. 84 p.

MEPN, 2010 - Rapport consolidé Sénégal PACAF+CASCADE. 192 p.

Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, 2003 - Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie, Sénégal, 19 p.

Ndiaye Jean Pierre, 1999 - Recapitalisation des réserves phosphatées des sols du Sénégal : intérêt et limites, ISRA, Publication,

Niang A., 2007 - Cadre politique, légal et institutionnel du secteur forestier. Informations de base. Document, 13 p.

PAN/LCD, 1998 - Programme d'action national de lutte contre la désertification. Document MEPN, 152 p.

PAPIL, 2010 - Rapport annuel d'activités, n°6, 85 p.

MEPN, DEFCCS, 1993 -Plan National d'Action Forestier, -

PNIA, 2008 - Les résultats du secteur agricole. Revue des Politiques, Stratégies et Programmes ; Rapport1, avril 2008.

PNIA, 2011-2015 - Processus de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA. Programme national d'Investissement Agricole du Sénégal, 81 p.

Pratica, Works/Vita, Unicef, 2007 - Etude de faisabilité des forages manuels. Identification des zones potentiellement favorables. Rapport final, République du Sénégal. 45p.

République du Sénégal, Document de Politique Economique et Social ; DPES 2011-2015

Truchon J., 1940 - Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal. Mémoire de l'IFAN, Paris. 433 p.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2008) - World Urbanisation Prospects : The 2009 Revision. CD-ROM - Data in Digital form (POP/DB/WUP/Rev. 2009)

USAID/RSI, 1986 - Cartographie et télédétection des ressources de la République du Sénégal. Etude de la géologie, de l'hydrologie, des sols, de la végétation et des potentiels d'utilisation des sols. Document. SDSU-RSI-86-01, 653 p.

Webographie

www.ansd.org

www.banquemonde.org

www.ceps.gouv.sn

www.terrafrica.org

ANNEXES

ANNEXE N°1 : PROCESSUS D'ELABORATION DU CNIS/GDT

Périodes	Activités
18 Aout 2011 au 8 Octobre 2011	<ul style="list-style-type: none"> - négociation et finalisation du contrat ; - revue documentaire ; - élaboration et dépôt du rapport méthodologique ; - mise en œuvre de l'atelier de lancement et du partage méthodologique ; - finalisation de la note méthodologique.
9 Octobre 2011 au 16 Décembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> - collecte de la documentation ; - entretien avec les services centraux ; - collecte des données au niveau des régions ; - compilation et synthèse des données ; - rédaction et dépôt du rapport provisoire de diagnostic ; - atelier de restitution du rapport provisoire de diagnostic (21 Novembre 2011) ; - atelier de finalisation du rapport de diagnostic (16 Décembre 2011) ; - finalisation du rapport provisoire
17 Décembre au 10 Février	<ul style="list-style-type: none"> - synthèse pour la planification ; - planification stratégique ; - atelier de planification stratégique (20, 21 Décembre) ; - rédaction du document de la planification stratégique ; - préparation de l'atelier de planification opérationnel ; - mise en œuvre de l'atelier opérationnel (25, 26 Janvier); - rédaction du rapport provisoire du CNIS/GDT ;
17 au 27 Février 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Réception des observations ; - Rencontre avec les agences pour finalisation du rapport ; - Finalisation et dépôt du rapport corrigé.
03 au 11 Mai 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution, Validation et finalisation du rapport.

ANNEXE N°2 : REPERTOIRE DES PRATIQUES DE GDT AU SENEGAL PAR ZONE AGRO-ECOLOGIQUE

Zones	Nom de la technologie	Coûts	Points faibles	Points forts
Centre-Est et Sud-Est (Sénégal oriental)	Rotation/assolement/culture associée	Pas de coûts	-Non disponibilité de terre ; -Appauvrissement des sols.	-Reconstitution des éléments nutritifs (physique, chimique) ; -Accessible (coût et technologie)
	Compostage et production de matières organiques	Coûts pas assez élevé	Non maîtrise des intrants	-Accessible (coût et technologie)
	Diguettes/digues ouvrages filtrants	Coût assez élevé	Nécessite un entretien permanent	Facile à construire
	Cordons pierreux	Coût assez élevé pour les zones ne disposant pas de pierres	Pénibilité des travaux et demande beaucoup de main-d'œuvre	Durable, technique très appropriée pour la rétention d'eau
	Reboisement/haies vives/brise vent/régénération naturelle assistée/agroforesteries	Fait généralement par subvention et d'une manière communautaire	Difficile à réaliser	Lutte anti-érosive ; Couverture végétale ; Lutte contre l'ensable.
	Parcage	Pas de coût	Non maîtrise de l'intrant	Amendement organique
Casamance (Sud)	Rotation/assolement/culture associée	Pas de coûts	-Non disponibilité de terre ; -Appauvrissement des sols	-Reconstitution des éléments nutritifs (physique, chimique) ; -Accessible (coût et technologie)
	Compostage et production de matières organiques	Coûts pas assez élevé	Non maîtrise des intrants	-Accessible (coût et technologie)
	Parcage	Pas de coût	Non maîtrise de l'intrant	Amendement organique
	Apport en engrais chimique	Coûts assez élevé	-Acidification ; -Accessibilité physique et financière	Amendement
	Reboisement/haies vives/brise vent/régénération naturelle assistée/agroforesteries	Fait généralement par subvention et d'une manière communautaire	Difficile à réaliser	Lutte anti-érosive Couverture végétale Lutte contre l'ensable
	Digues anti-sel	Coût assez élevé	-Problème de coût, d'entretien	Atténuation de la salinisation, récupération des terres salées, maintien de l'eau
	Barrage anti-sel	Coût très élevé	Coûts, entretien, problème environnemental	-Couverture des zones plus étendues ; -Lutte contre le sel et récupération des terres salées
	Bougnoulène		Demande un investissement humain lourd	Lutte contre la toxicité et renforce la fertilité des sols.
	Amendement phosphogypse	Coût élevé	Disponibilité et accessibilité	Augmentation de la fertilité des sols, lutte contre le sel

	Aménagement hydro-agricole	Coût très élevé	Nécessite une technicité et des moyens importants, des impacts environnementaux négatifs ; Entraîne une acidification, alcalisation et gaspillage d'eau.	Maitrise de l'eau, augmentation de la production
Zone Sylvo-pastoral	Reboisement/haies vives/brise vent/régénération naturelle assistée	Fait généralement par subvention et d'une manière communautaire	Difficile à réaliser	Lutte anti-érosive ; Couverture végétale ; Lute contre l'ensable ;
	Compostage et production de matières organiques	Coûts pas assez élevé	Non maitrise des intrants	-Accessible (coût et technologie)
	Rotation/assolement/culture associée	Pas de coûts	-Non disponibilité de terre ; -Appauvrissement des sols	-Reconstitution des éléments nutritifs (physique, chimique) ; -Accessible (coût et technologie).
	Cordons pierreux		Pénibilité des travaux et demande beaucoup de main d'œuvre	Durable, technique très appropriés pour la rétention d'eau
Bassin arachidier	Reboisement/haies vives/brise vent/régénération naturelle assistée/agroforesterie/mise en défens	Fait généralement par subvention et d'une manière communautaire	Difficile à réaliser	Lutte anti-érosive ; Couverture végétale ; Lute contre l'ensable ;
	Compostage et production de matières organiques	Coûts pas assez élevé	Non maitrise des intrants	-Accessible (coût et technologie)
	Rotation/assolement/culture associée	Pas de coûts	-Non disponibilité de terre ; -Appauvrissement des sols	-Reconstitution des éléments nutritifs (physique, chimique) ; -Accessible (coût et technologie)
	Cordons pierreux		Pénibilité des travaux et demande beaucoup de main d'œuvre	Durable, technique très appropriés pour la rétention d'eau
Vallée du fleuve Sénégal	Reboisement/haies vives/brise vent/régénération naturelle assistée/agroforesterie/mise en défend	Fait généralement par subvention et d'une manière communautaire	Difficile à réaliser	Lutte anti-érosive ; Couverture végétale ; Lute contre l'ensable.
	Rotation/assolement/culture associée	Pas de coûts	-Non disponibilité de terre ; -Appauvrissement des sols	-Reconstitution des éléments nutritifs (physique, chimique) ; -Accessible (cout et technologie)
	Cordons pierreux		Pénibilité des travaux et demande beaucoup de main d'œuvre	Durable, technique très Appropriés pour la rétention d'eau
	Rotation/assolement/culture associée	Pas de coûts	-Non disponibilité de terre ;	-Reconstitution des éléments nutritifs

			-Appauvrissement des sols	(physique, chimique) ; -Accessible (coût et technologie)
Niayes	Reboisement/haies vives/brise vent/régénération naturelle assistée/agroforesterie/mise en défens/fixation des dunes	Fait généralement par subvention et d'une manière communautaire	Difficile à réaliser	Lutte anti-érosive ; Couverture végétale ; Lute contre l'ensablement.
	Rotation/assolement/culture associée	Pas de coûts	-Non disponibilité de terre ; -Appauvrissement des sols	-Reconstitution des éléments nutritifs (physique, chimique) ; -Accessible (coût et technologie).

ANNEXE 3: CADRE LOGIQUE DU CADRE NATIONAL D'INVESTISSEMENT STRATEGIQUE POUR LA GDT AU SENEGAL

Axes	Programme d'investissement prioritaire	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèse/Risques
<p>Objectif Général : L'objectif global du CNIS/GDT est d'assurer une synergie dans l'intervention de tous les acteurs pour arriver à inverser les tendances de dégradation des terres et gérer durablement les terres au Sénégal.</p>				
<p>Objectif spécifique 1 : Instaurer un environnement favorable à une prise en charge synergique de la GDT au Sénégal</p>				
<p>Résultat 1 : un environnement favorable à la pratique de la GDT est renforcé</p>				
<p>Axe Stratégie 1 : Amélioration du cadre institutionnel, juridique de soutien à la GDT</p>	<p>P.1.1 : Programme d'amélioration du pilotage institutionnel de la GDT et du cadre juridique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - un cadre de coordination fonctionnel est mis en place ; - nombre de textes juridiques révisés 	<p>Décrets CNGDT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports - Textes régissant le fonctionnement et l'organisation des structures révisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre mis en place et fonctionnel
	<p>P.1.2 : Programme d'intégration de la GDT dans les politiques et stratégies nationales, locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - un référentiel de planification de GDT existe ; - nombre de documents de planification intégrant la GDT ; - Nombre de PLD intégrant GDT mis en œuvre ; - nombre de textes pour la prise en charge du foncier élaborés. 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports ; - documents de planification mis à jours ; - textes juridiques mis à jours 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de tous les acteurs dans la révision des textes et plans - disponibilité des ressources financières

	<p>P.1.3 : Programme d'amélioration du financement de la GDT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - existence du CNIS/GDT ; - CNIS/GDT validé et mis en œuvre ; - volume du budget national alloué à la GDT ; - nombre d'études réalisés ; - taux d'accroissement du volume du Budget national affecté à la GDT ; - taux d'accroissement du financement de la GDT des collectivités locales ; - nombre de projets financés par le FNDASP ; - ouverture d'un guichet au FNDASP ; - nombre de PTF engagés dans le financement de la GDT ; - Volume de financement GDT alloué par les PTF ; - Nombre de personnes formés dans la formulation de projet bancables ; - Nombre et volume de financement novateurs mobilisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Budget national avec rubrique GDT - Financement de la GDT par les PTF ; - Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance du CNIS comme outil de mise en œuvre de la GDT - Adhésion effective de tous les acteurs
<p>Objectif spécifique 2 : Promouvoir à grande échelle les bonnes pratiques de la GDT pour réduire durablement le processus de dégradation de la terre et améliorer les fonctions productives des différentes zones agro-écologiques du pays</p>				

Suite tableau

Résultat 2 : Les activités de mise à l'échelle de la GDT de grande envergure sont déroulées sur le terrain				
<p>Axe Stratégique 2 : Mise à l'échelle de la GDT</p>	<p>P.2.1 : Programme de gestion intégrée des ressources en eaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'hectares aménagés ; - nombre de bassins de retentions réalisés et exploités - niveau d'amélioration du revenu des producteurs ; - nombre d'ouvrages (forages, puits, etc.) réalisés - Nombre d'organes de gestion des ressources en eau mis en places/appuyés, - Niveau de performance des organes ; - Nombre de projet mis en œuvre ; - Nombre d'ouvrages anti-érosifs mis en place ; - superficie des plans d'eau débarrassés des plantes envahissantes - niveau de pollution d'eau ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de projet élaborés et diffusé - Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - existence de moyens financiers - la capacité des acteurs renforcés ; - implication des partenaires
	<p>P.2.2 : Programme National de Restauration et d'Amélioration des Sols</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de projets mis en œuvre ; - hectare des terres sous RNA ; - kilomètre de reboisement - taux de fertilité des terres ; - taux d'augmentation du rendement des terres ; - taux du changement du couvert végétal 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de projets élaborés et diffusé - Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - existence de moyens financiers - la capacité des acteurs renforcés ; - implication des partenaires

	P.2.3 : Programme National de Récupération et Valorisation des Terres Salées	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'ouvrages anti-sel réalisés ; - superficie de terres salées récupérées - superficie de terres salées valorisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de projet élaborés et diffusé - Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - existence de moyens financiers - la capacité des acteurs renforcés ; - implication des partenaires
	P.2.4 : Programme National de Gestion des Pâturages	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de parcours de bétail réalisé ; - kilomètres de pare-feu ouverts ; - kilomètres de pare-feu entretenus ; - nombres d'unités pastorales mises en place ; - niveau de fonctionnement des unités pastorales, - niveau d'amélioration alimentaire du bétail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de projet élaborés et diffusé - Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - existence de moyens financiers - la capacité des acteurs renforcés ; - implication des partenaires
	P.2.5 : Programme National Aménagement des Forêts	<p>nombre de forêts disposant de plan validé d'aménagement et de gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de projet élaborés et diffusé - Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - existence de moyens financiers - la capacité des acteurs renforcés ; - implication des partenaires

Suite tableau

Objectif Spécifique 3 : Avoir une connaissance fiable et actualisée sur les ressources et l'état de la dégradation des terres du Pays				
R3 : des systèmes efficaces d'acquisition de connaissances et suivi-évaluation sont mis en place				
Axe Stratégie 3: Mise en place d'un système efficace de gestion des connaissances et de suivi évaluation des activités de GDT	P.3.1 : Programme National d'évaluation de l'état des terres	- nombre d'études réalisées ; - cartographie de l'état de dégradation des terres disponible.	Rapport	Disponibilité de ressources financière
	P.3.2 : Programme de mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation	- système de suivi-évaluation mis en place et opérationnel ; - nombre d'observatoires mis en place ; - base de données créées et actualisées ; - un SIG et site web disponibles et fonctionnels.	- Rapports - dispositif de suivi-évaluation - Base de données fonctionnelle	Disponibilité financière
	P.3.3 : Programme de valorisation des technologies et des savoirs locaux de GDT	- nombre de technologies identifiées ; - nombre de technologies caractérisées ; - nombre de producteurs touchés ; - nombre de producteurs adoptants les technologies.	- Rapports -Fiches techniques	Disponibilités financières
Objectif Spécifique 4 : Renforcer la capacité d'action des acteurs				
Résultat 4 : les capacités d'actions des acteurs sont renforcées				
Axe Stratégie 4 : Renforcement de capacités des acteurs de la GDT	P.4.1 : Programme d'appui institutionnel des acteurs de la GDT	- nombre d'institution appuyé - nombre de personnes formées par institution	Rapport de formation	Disponibilité financière

	P.4.2 : Programme de renforcement des capacités des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de personnes formés dans les différentes techniques, - nombre de sessions de formation réalisées ; - nombre d’acteurs formés appliquant les technologie/GDT - nombre de visite de site et de voyage d’étude 	Rapport de formation	<p>Disponibilité financière</p> <p>Disponibilité financière</p>
Objectif spécifique 5 : Favoriser une appropriation et une meilleure connaissance du CNIS/GDT par les acteurs				
Résultat 5 : une stratégie de communication efficace est définie et mise en œuvre				
Axe5 : Mise en œuvre d’une stratégie de communication pour la promotion du CNIS/GDT	P.5.1 : Programme Plaidoyer/lobbying	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de groupes cibles touchés ; - nombre de présentation de la GDT ; - nombre d’émissions sur la GDT réalisées ; - nombre d’événement réalisé à l’intérieur et à l’extérieur du Sénégal 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports, -Thèmes traités - annonces, spots, reportages, émissions 	Disponibilité financière
	P.5.2 : Programme d’information, sensibilisation et communication	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d’actions de communication réalisées - nombre de bénéficiaires touchés ; - nombre de rencontres avec la presse - nombre de supports de communication réalisés 		Disponibilité financière

